

Programme intensif Erasmus 2014

Titre du projet : « **Construire la cohésion sociale en Europe : réalité et enjeux de l'intervention sociale** »
à l'Institut du Développement Social de Haute-Normandie - FRANCE
du 12 au 23 mai 2014



IP 2014 à l'IDS – Programme du 11 au 23 mai 2014

Jour	Programme de cours et autres activités	Lieu
<p align="center">1</p> <p>Dimanche 11.05.2014</p>	<p>Arrivée des partenaires espagnols à 20h40 à l'aéroport de Beauvais (<i>Aziz Deme ira les chercher en minibus</i>) – Arrivée à Rouen vers 22h30</p> <p>Arrivée des partenaires italiens à 21h02 à la gare de Rouen (<i>Chantal Couetil et Manuel Boucher iront les chercher à la gare</i>)</p> <p>Arrivée des partenaires belges à 20h-21h en voiture</p> <p>Hébergement dans une résidence du CROUS (voir la répartition en pièce jointe)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Résidence Barbet, rue Henry Barbet, 76000 Rouen • Résidence Pierre Gilles de Gennes, 134 avenue du Mont Riboudet, 76000 Rouen • Résidence Bovary, 4 boulevard Gambetta, 76000 Rouen • Résidence La Varenne, 12 place des Faïenciers, 76100 Rouen 	
<p align="center">2</p> <p>Lundi 12.05.2014</p>	<p>Co-voiturage</p> <p><i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin :</p> <p>Accueil café (organisé par Bona)</p> <p>Constitution des groupes de travaux comparatifs multinationaux (3 groupes de 8 personnes maximum).</p>	<p align="center">Hall</p> <p align="center">Salle H10 (avec la participation de Candice Martinez, Chantal Couetil, Tizita Solomon, Manuel Boucher et Tizita Solomon)</p>

	<p>12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant du MIN (étudiants et enseignants)</p> <p>13h30 - Après-midi :</p> <p>Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger (intervenante : Adeline Pierre) et de la délinquance juvénile (intervenante : Candice Martinez) par pays (France), (1h30 : cours magistral ; 1h30 : échange / débat).</p> <p>Les enseignants des établissements européens partenaires suivront le même programme que les étudiants les 5 premières demi-journées afin de bénéficier des apports théoriques de leurs confrères européens. Un enseignant par établissement et par groupe sera désigné ensuite pour accompagner chacun des groupes sur les différents sites.</p> <p>Parallèlement et de façon simultanée, les deux autres enseignants de chaque établissement partenaire européen travailleront avec leurs homologues sur l'ingénierie des formations (IF) en vue de créer un module commun européen de formation.</p>	<p>Salle H10</p> <p>(avec la participation de Candice Martinez, Chantal Couetil, Tizita Solomon, Manuel Boucher et Tizita Solomon)</p>
	<p>Soir : 20h - restaurant La petite bouffe (Enseignants européens, Manuel, Chantal, Tizita)</p>	
<p>3</p> <p>Mardi</p> <p>13.05.2014</p>	<p>Co-voiturage</p> <p><i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p><i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin :</p> <p>Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile par pays (Italie), (1h30 : cours magistral ; 1h30 : échanges/débats).</p> <p>12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant Le relais de Montigny (Enseignants et étudiants)</p>	<p>Salle H10</p> <p>(avec la participation de Candice Martinez, Chantal Couetil, Tizita Solomon, Manuel Boucher et Tizita Solomon)</p>

	<p>13h30 - Après-midi :</p> <p>Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile par pays (Belgique), (1h30 : cours magistral ; 1h30 : échanges).</p> <p>Les enseignants bénéficieront du même programme que les étudiants</p>	<p>Salle H10</p> <p>(avec la participation de Candice Martinez, Chantal Couetil, Tizita Solomon, Manuel Boucher et Tizita Solomon)</p>
	<p>Soirée libre</p>	
<p>4</p> <p>Mercredi 14.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Chantal Couetil emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin :</p> <p>Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile par pays (Espagne), (1h30 : cours magistral ; 1h30 : échanges). Même programme pour les enseignants.</p> <p>12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant du MIN (Enseignants et étudiants)</p> <p>13h30 - Après-midi :</p> <p><i>Groupe 1 : Présentation de l'éducation spécialisée par un professionnel sur un site : PJJ</i></p>	<p>Salle H10</p> <p>(avec la participation de Candice Martinez, Chantal Couetil, Tizita Solomon, Manuel Boucher et Tizita Solomon)</p> <p>Rouen Formateur- accompagnateur : Chantal Couetil</p>

	<p><i>Groupe 2</i> : Présentation d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique par un professionnel sur un site : ITEP La Houssaye</p> <p><i>Groupe 3</i> : Présentation de la protection de l'enfance par un professionnel sur un site : un service (accueil d'urgence) de l'IDEFHI (Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion).</p> <p>A compter de cet après-midi et sur toutes les rencontres avec les professionnels praticiens intervenants, un enseignant de chaque établissement européen sera rattaché à un groupe d'étudiants et les deux autres travailleront sur l'ingénierie des formations (IF) en vue de créer un module commun européen de formation</p>	<p>Barneville sur Seine Formateur- accompagnateur : Tizita Solomon</p> <p>Canteleu Formateur- accompagnateur : Candice Martinez</p> <p>Salle H10 Formateurs IDS : Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi</p> <p>Formateurs belges : à définir</p> <p>Formateurs espagnols : à définir</p> <p>Formateurs italiens : à définir</p>
	<p>Soir : 20h - restaurant La Crêperie Roland (Enseignants européens, Manuel et Chantal)</p>	
<p>5</p> <p>Jeudi</p> <p>15.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p>	

9h - Matin :

Groupe 1 : Présentation d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique par un professionnel sur un site : ITEP La Houssaye

Groupe 2 : Présentation de la protection de l'enfance par un professionnel sur un site : un service de l'IDEFHI (accueil d'urgence).

Groupe 3 : Présentation de l'éducation spécialisée par un professionnel sur un site : PJJ

Parallèlement, pour les enseignants : un travail sur l'IF : présentation par un des enseignants de l'architecture des formations de son établissement (1h30 Italie ; 1h30 France)

12h30 - Déjeuner à l'IDS : Panier repas pour les 3 groupes

13h30 - Après-midi :

Groupe 1 : Présentation de la protection de l'enfance par un professionnel sur un site : un service de l'IDEFHI (accueil d'urgence).

Barneville sur Seine

Formateur-
accompagnateur :
Chantal Couetil

Canteleu

Formateur-
accompagnateur :
Tizita Solomon

Rouen

Formateur-
accompagnateur :
Candice Martinez

Salle H9

Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi

Formateurs belges :
à définir

Formateurs espagnols :
à définir

Formateurs italiens :
à définir

Canteleu

Formateur-
accompagnateur :
Chantal Couetil

	<p><i>Groupe 2</i> : Présentation de l'éducation spécialisée par un professionnel sur un site : PJJ</p> <p><i>Groupe 3</i> : Présentation d'un institut thérapeutique, éducatif et pédagogique par un professionnel sur un site : ITEP La Houssaye</p> <p>Pour les enseignants : suite sur l'IF : présentation par un des enseignants de l'architecture des formations de son établissement (1h30 Espagne ; 1h30 Belgique)</p>	<p>Rouen Formateur- accompagnateur : Tizita Solomon</p> <p>Barneville sur Seine Formateur- accompagnateur : Candice Martinez</p> <p>Salle H10 Formateurs IDS : Manuel Boucher et Mohamed Belqsmi Formateurs belges : à définir Formateurs espagnols : à définir Formateurs italiens : à définir</p>
	<p>Soirée libre</p>	
<p>6 Vendredi 16.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin :</p> <p>En groupe : analyse documentaire et état des lieux comparatifs entre pays (TD) par les étudiants. Les outils et services basés sur les technologies d'information et de communication seront utilisés pour faciliter la communication, la visibilité et la lisibilité de ce travail d'analyse et de réflexion.</p>	<p>Salle V6 - V7 - V8 (Accompagnement du CERIS et d'un formateur pour la réalisation de la</p>

Pour les enseignants, suite sur l'ingénierie des formations : présentation par un des enseignants de l'architecture des formations de son établissement (1h30 Italie ; 1h30 France) + questions/réponses.

12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant Le relais de Montigny (Enseignants et étudiants)

13h30 - Après-midi :

En groupe : analyse documentaire et état des lieux comparatifs entre pays (TD).

Pour les enseignants, suite sur l'ingénierie des formations : présentation par un des enseignants de l'architecture des formations de son établissement (1h30 Espagne ; 1h30 Belgique) + échanges sur les questions/réponses.

commande du dossier finale)

Salle H10

Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi
Formateurs belges :
à définir
Formateurs espagnols :
à définir
Formateurs italiens :
à définir

Salle V6 - V7 - V8
(Accompagnement du
CERIS et d'un formateur
pour la réalisation de la
commande du dossier
finale)

Salle H10

Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi
Formateurs belges :
à définir
Formateurs espagnols :
à définir
Formateurs italiens :
à définir

	<p>Soir : Fête européenne à l'IDS organisée par l'association le Rézo (Etudiants et enseignants)</p> <p>A partir de 18h30 au restaurant des Merisiers à l'IDS</p>	
<p>7</p> <p>Samedi 17.05.2014</p>	<p>Sortie à Etretat : promenade commentée sur les falaises (pour les personnes ayant réservées)</p> <p>Départ de Rouen à 9h45 en minibus – RDV devant le restaurant du CROUS</p> <p>Visite réservée au Clos Lupin à 11h30</p> <p>Déjeuner à la Taverne des deux Augustins à 13h</p> <p>Visite audio-guidée à 15h</p> <p><i>(Manuel Boucher prend 8 personnes avec le trafic et Chantal Couetil 2 personnes avec une voiture de service)</i></p>	<p>Pour les personnes ayant réservées :</p> <p>FRANGELLA Jessica Lucia MALACARIA Chiara SGRO'Giusy Carla ALESSI Laura LIOTTA Martina CHIODO Emanuela VILA Carles ESQUERRA Anna FABRA Nuria BOUCHER Manuel BELQASMI Mohamed COUETIL Chantal</p>
<p>8</p> <p>Dimanche 18.05.2014</p>	<p>Journée libre</p>	

<p>9</p> <p>Lundi 19.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin:</p> <p>Restitution en plénière des travaux réalisés et échanges avec les autres groupes, les professionnels et les enseignants.</p> <p>12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant Les Merisiers (buffet)</p> <p>13h30 - Après-midi :</p> <p>Restitution en plénière des travaux réalisés et échanges avec les autres groupes, les professionnels et les enseignants.</p>	<p>Auditorium</p> <p>Tous les enseignants et praticiens intervenants (responsables des établissements visités) seront présents à cette journée de restitution.</p> <p>Auditorium</p> <p>Tous les enseignants et praticiens intervenants (responsables des établissements visités) seront présents à cette journée de restitution.</p>
	<p>Soirée libre</p>	
<p>10</p> <p>Mardi 20.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p>	

9h - Matin :

Groupe 1 : Présentation d'un service de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles par un professionnel sur un site : service enfance.

Groupe 2 : Présentation d'un centre éducatif fermé par un professionnel sur un site : Les Nids (Centre Educatif Fermé - CEF Doudeville).

Groupe 3 : Présentation d'un service AAE (Association d'Action Educative) par un professionnel sur site.

Pour les enseignants, suite du travail sur l'ingénierie des formations : Repérage et mise en évidence des "bonnes pratiques pédagogiques" estimées par le groupe de travail.

12h30 - Déjeuner à l'IDS: paniers repas pour les 3 groupes

13h30 - Après-midi :

Groupe 1 : Présentation d'un service AAE (Association d'Action Educative) par un professionnel sur un site.

Canteleu
Formateur-
accompagnateur :
Alexandra Dos Santos

Doudeville
Formateur-
accompagnateur :
Pascale Lemaitre

Rouen
Formateur-
accompagnateur :
Candice Martinez

Salle H10
Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi
Formateurs belges :
à définir
Formateurs espagnols :
à définir
Formateurs italiens :
à définir

Rouen
Formateur-
accompagnateur :
Alexandra Dos Santos

	<p><i>Groupe 2</i> : Présentation d'un service de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles par un professionnel sur un site : service enfance.</p> <p><i>Groupe 3</i> : Présentation d'un centre éducatif fermé par un professionnel sur un site : Les Nids (Centre Educatif Fermé - CEF Doudeville).</p> <p>Les 3 enseignants de chaque pays sont répartis sur les trois structures pour la formation sur site (ce qui participera à la réflexion sur la formation en alternance).</p> <p>Les deux autres continuent le travail sur l'IF: Repérage et mise en évidence des “bonnes pratiques pédagogiques” estimées par le groupe de travail.</p>	<p>Canteleu Formateur- accompagnateur : Laurence ou Alexandra</p> <p>Doudeville Formateur- accompagnateur : Candice Martinez</p> <p>Salle H10 Formateurs IDS : Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi</p> <p>Formateurs belges : à définir</p> <p>Formateurs espagnols : à définir</p> <p>Formateurs italiens : à définir</p>
	<p>Soir : 20h - restaurant La Petite Auberge (Enseignants européens et Manuel)</p>	
<p>11 Mercredi 21.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p>	

9h - Matin :

Groupe 1 : Présentation d'un centre éducatif fermé par un professionnel sur un site : Les Nids (Centre Educatif Fermé - CEF Doudeville).

Groupe 2 : Présentation d'un service AAE (Association d'Action Educative) par un professionnel sur un site.

Groupe 3 : Présentation d'un service de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles par un professionnel sur un site : service enfance.

Parallèlement, le groupe d'enseignants réfléchit sur : quelles modalités de transferts des dispositifs de formation d'un pays à un autre ?

12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant du MIN

Doudeville
Formateur-
accompagnateur :
Laurence ou Alexandra

Rouen
Formateur-
accompagnateur :
Pascale Lemaitre

Canteleu
Formateur-
accompagnateur :
Candice Martinez

Salle H10
Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi
Formateurs belges :
à définir
Formateurs espagnols :
à définir
Formateurs italiens :
à définir

	<p>13h30 - Après-midi :</p> <p>En groupe : analyse documentaire et état des lieux comparatifs entre pays (TD) avec les enseignants.</p> <p>Parallèlement, le groupe de travail des enseignants : synthèses des travaux et conception d'un module commun européen de formation.</p>	<p>Salle V6 - V7 - V8 (Accompagnement du CERIS et d'un formateur pour la réalisation de la commande du dossier finale)</p> <p>Salle H10 Formateurs IDS : Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi</p> <p>Formateurs belges : à définir</p> <p>Formateurs espagnols : à définir</p> <p>Formateurs italiens : à définir</p>
	<p>Soirée libre</p>	
<p>12</p> <p>Jeudi 22.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p>	

9h - Matin :

Restitution en plénière des travaux réalisés et échanges avec les autres groupes, les professionnels et les enseignants.

12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant Les MIN (Enseignants et étudiants)

13h30 - Après-midi :

Suite de la restitution en plénière.

Parallèlement, toute la journée, suite du travail sur l'IF : conception d'un module commun européen de formation (avec 2 enseignants de chaque pays).

Audit

Tous les enseignants et praticiens intervenants (responsables des établissements visités) seront présents à cette journée de restitution.

Audit

Tous les enseignants et praticiens intervenants (responsables des établissements visités) seront présents à cette journée de restitution.

Salle H10

Formateurs IDS :
Manuel Boucher et
Mohamed Belqasmi

Formateurs belges :
à définir

Formateurs espagnols :
à définir

Formateurs italiens :
à définir

	<p>Soir : 20h - restaurant Le Marégraphe (Enseignants européens et Manuel)</p>	
<p>13 Vendredi 23.05.2014</p>	<p>Co-voiturage <i>Manuel Boucher emmène 2 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Aziz Deme emmène les 8 espagnols à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Candice Martinez emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i> <i>Claire Bonnard emmène 3 italiens à 8h45 devant le restaurant du CROUS (Pasteur)</i></p> <p>9h - Matin :</p> <p>Mise en évidence par les étudiants des “bonnes pratiques” innovantes de chaque pays et réflexion sur les modalités de transfert d'un pays à un autre des dispositifs d'intervention sociale (en plénière = environ 30 personnes) avec 3 rapporteurs pour production de synthèse et mutualisation en présence d'un enseignant de chaque pays.</p> <p>Parallèlement, poursuite du travail sur l'IF : suite de la conception d'un module commun européen de formation.</p> <p>12h30 - Déjeuner : Repas au restaurant de l'IDS « Les Merisiers »</p> <p>13h30 - Après-midi :</p> <p>Restitution des synthèses + Conclusion générale avec tous les participants (enseignants, étudiants, praticiens-professionnels de terrain et personnel administratif) au programme intensif.</p> <p>Pot de clôture</p> <p>Soir : Départ des partenaires belges en voiture</p>	<p>Audit</p> <p>Salle V6 - V7 - V8</p> <p>Salle H10 Formateurs IDS : Manuel Boucher et Mohamed Belqasmi Formateurs belges : à définir Formateurs espagnols : à définir Formateurs italiens : à définir</p> <p>Audit ou Amphi</p>

<p>14</p> <p>Samedi 24.05.2014</p>	<p>Départ des partenaires espagnols à 8h55 à l'aéroport de Beauvais (<i>Emmanuel Vantyhém ira les conduire en minibus</i>) – Départ de Rouen à 6h</p> <p>Départ des partenaires italiens à 12h55 à la gare de Rouen (<i>Manuel Boucher et Claire Bonnard iront les conduire à la gare</i>)</p>	
---	--	--

Sommaire

1 – Le programme

2 – Les produits

Produit 1 : Outil méthodologique pour dynamiser les travaux comparatifs sur les politiques sociales en Europe

Produit 2 : Module de formation

Produit 3 : Echange d'expériences et de bonnes pratiques

Produit 4 : Site Internet

3 – Photos du séjour

Un outil méthodologique pour dynamiser les travaux comparatifs sur les politiques sociales en Europe

Séquence	Programme d'enseignement (Ex : comparaison des politiques de protection de l'enfance et de prévention/traitement de la délinquance juvénile de 4 pays)
1	<p>Travaux coopératifs Présentation du programme d'enseignement, cours et travaux d'observation (délivrance d'un guide d'observation (Cf. à la fin du document) Constitution de groupes de travaux comparatifs multinationaux (groupes de 8 personnes max. (étudiants et/ou enseignants*)).</p> <p>Cours ou travaux dirigés Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile dans le pays n°1 * Les enseignants des établissements européens partenaires suivent le même programme que les étudiants afin de bénéficier des apports théoriques de leurs confrères européens</p>
2	<p>Cours ou travaux dirigés Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile dans le pays n°2</p> <p>Cours ou travaux dirigés Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile dans le pays n°3</p>
3	<p>Cours ou travaux dirigés Histoire des politiques sociales dans le domaine de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile le pays n°4</p> <p>Travaux d'observation <i>in situ</i>* <i>Groupe 1</i> : visite auprès d'un établissement n°1 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 2</i> : visite auprès d'un établissement n°2 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 3</i> : visite auprès d'un établissement n°3 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile *Chacun des groupes utilise la même grille d'observation pour les « visites d'établissements » ; Exemple à partir de 3 sites d'observation</p>
4	<p>Travaux d'observation <i>in situ</i>* <i>Groupe 1</i> : visite auprès d'un établissement n°2 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 2</i> : visite auprès d'un établissement n°3 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 3</i> : visite auprès d'un établissement n°1 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile</p> <p>Travaux d'observation <i>in situ</i>* <i>Groupe 1</i> : visite auprès d'un établissement n°3 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 2</i> : visite auprès d'un établissement n°1 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile <i>Groupe 3</i> : visite auprès d'un établissement n°2 de protection de l'enfance ou de prévention/traitement de la délinquance juvénile</p>
5	<p>Travaux coopératifs en groupe Les membres des groupes effectuent un travail de recherche documentaire pour établir un état des lieux comparatifs entre pays (TD) à partir de sources diversifiées : recherche bibliographique (Cf. Bibliographie en annexe), sites internet officiels, sources statistiques, juridiques, etc.</p>

6

Travaux coopératifs en groupe

Organisation et analyse des informations récoltées par chaque groupe
Rencontre des groupes pour confronter leurs observations et analyses
Synthèse des observations et conclusions de l'ensemble des groupes

Communication

Restitution des travaux réalisés en présence des enseignants et des acteurs professionnels rencontrés lors des visites d'établissements.

Echanges entre étudiants, professionnels et enseignants.

Mise en évidence des différences/ressemblances des politiques nationales de protection de l'enfance et de prévention/traitement de la délinquance juvénile. Tentatives d'identification de « bonnes pratiques » de chaque pays et réflexion sur les modalités de transfert d'un pays à un autre des dispositifs et des pratiques « innovantes » d'intervention sociale et éducative.

Matériel pédagogique : Guide d'observation ; Bibliographie et ressources en ligne

Guide d'observation	Etablissement n°1	Etablissement n°2	Etablissement n°3
Cadre politico-juridique			
Contexte institutionnel			
Type d'acteurs sociaux			
Modes d'intervention sociale			
Objectifs politiques et sociaux, « raisons d'agir »			
Populations ciblées et difficultés qu'elles rencontrent			
Contradictions et conflits (tensions, oppositions, questionnements en suspens, etc.)			
Questions éthiques et/ou déontologiques soulevées			
Exemples caractéristiques révélateurs de conceptions du travail social de prévention/protection			

Bibliographie

Ariès, R., « Prévenir la délinquance des jeunes, ça commence en maternelle », www.tsa-quotidien.fr

Baillergeau, E., « Intervention sociale, prévention et contrôle social. La prévention sociale d'hier à aujourd'hui », *Déviance et Société*, vol. 32, n°1, 2008, p. 2-20.

Boutanquoi, M., *L'évaluation des pratiques dans le champ de la protection de l'enfance*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Boutin, G., Durning, P., *Enfants maltraités ou en danger : l'apport des pratiques socio-éducatives*, Paris, L'Harmattan, 2008.

Chauvière, M., *L'enfance inadaptée. L'héritage de Vichy*, Paris, éd. Ouvrières, 1980.

Commaille, J., *Misère de la famille, question d'Etat*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2003.

Daguerre, A., *La protection de l'enfance en France et en Angleterre (1980-1989)*, Paris, L'Harmattan, 1999.

Daovannary, L., « Délaissement parental : les réponses à l'étranger », www.tsa-quotidien.fr.

De Singly, F., « Le statut de l'enfant dans la famille contemporaine », in Singly de F (dir.), *Enfants adultes : vers une égalité de statut*, Paris, Universalis, 2004.

Delay, C., Frauenfelder, A., « « La maltraitance » en tant que problème public et instrument d'encadrement des familles : analyse de l'émergence d'un nouveau régime normatif de « savoir éduquer » », *Revue Suisse de Sociologie*, 31(2), 2005, p.383-406.

Donzelot, J., *La police des familles*, Paris, Editions de Minuit, 1977.

Dréano, G., *Guide de l'éducation spécialisée*, Paris, Dunod, 2002.

Durning, P., Tillard, B., Rurka, A., *Du placement à la suppléance familiale : actualité des recherches internationales*, Paris, L'Harmattan, 2009.

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE EN EUROPE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Résultats des travaux d'ingénierie de formation

IP Erasmus - Institut du Développement Social - Rouen, Mai 2014



CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE : RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Compétences transversales attendues

Dans une perspective comparative internationale et de décentrement, être en mesure de :

- Connaître les théories, les pratiques et les méthodes d'intervention sociale pour soutenir, accompagner, émanciper les individus et les groupes ;
- Questionner et actualiser ses savoirs et ses pratiques professionnelles ;
- Réaliser des analyses comparées de problèmes complexes, appliquées à une question sociale, une politique sociale, un territoire, une organisation ;
- Innover en matière de politiques et de pratiques sociales émancipatrices et soutenables (travail en équipe, partenariat, travail en réseau) ;
- Construire un positionnement professionnel éthique et déontologique à partir de comparaisons internationales.

Niveau de formation ciblé : Bachelor - Master

Durée : 5 jours - 35h

Modalités pédagogiques possibles

Cours magistral ; Travaux dirigés/coopératifs à partir de documents (audiovisuels, presse spécialisée, articles, etc.);

E-learning (forums, etc.); Conférence, visioconférence; Séminaire; Table-ronde;

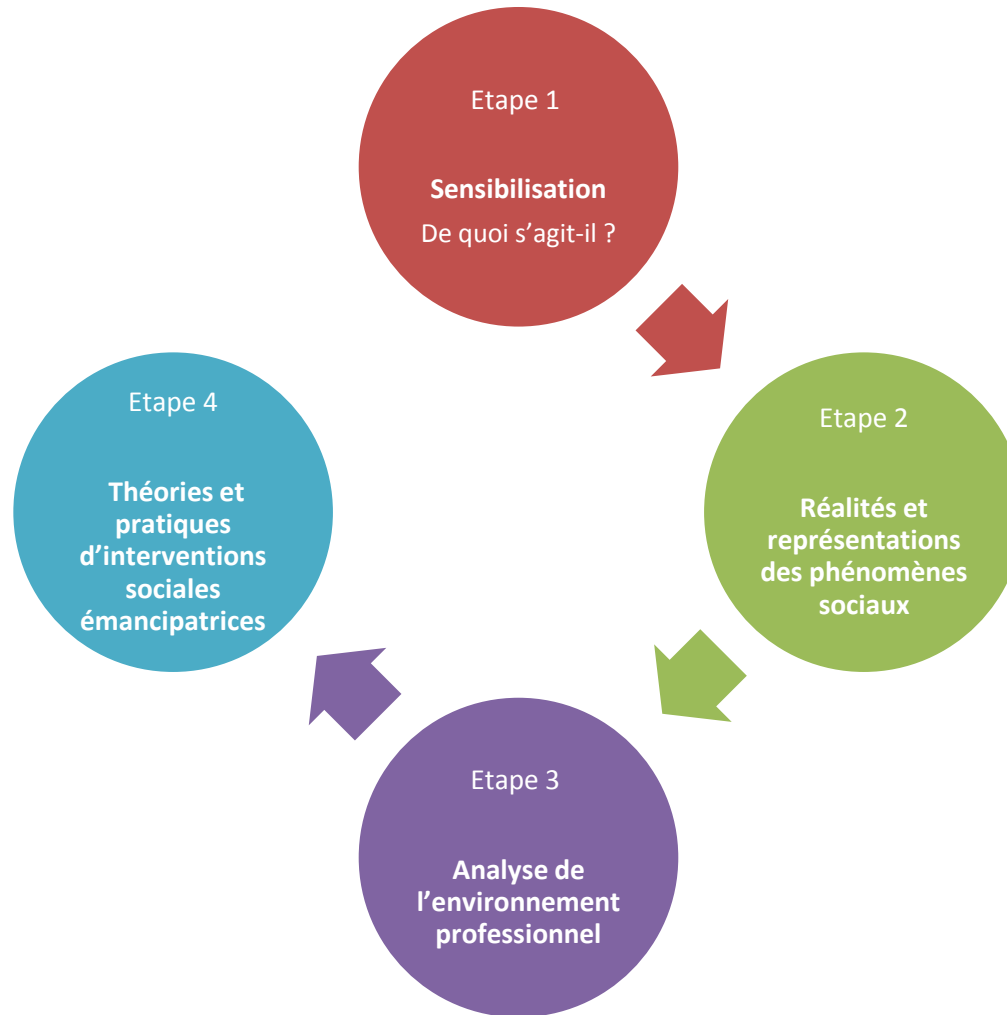
Analyse de pratiques, mise en situation professionnelle, jeux de rôles, etc.;

Travail autonome (auto-formation, exploration bibliographique, fiches et comptes-rendus de lectures,

synthèses, communication, réalisation de « supports » (vidéo, posters, ...), observations, interviews, visites, etc.) ;

Conception/gestion de projets; Simulation

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE : RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE



CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

	Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Timing
<p>Etape 1 :</p> <p>Sensibilisation De quoi s'agit-il ?</p>	<p>Acquérir des connaissances, des repères pour contextualiser l'intervention sociale dans les différents pays.</p>	<p>Décrire les contextes nationaux de l'intervention sociale : un détour par des aspects socio-historiques, description des acteurs, des aspects législatifs, de l'organisation administrative, des politiques sociales, les formations, nombres et types d'emplois, les « notions clés »</p>	<p>Durée : 1 journée</p> <p>Présentation de deux contextes nationaux le matin (cours, débat)</p> <p>Présentation de deux contextes nationaux l'après-midi (cours, débat)</p>
<p>Etape 2 :</p> <p>Réalités et représentations des phénomènes sociaux</p>	<p>Se « décentrer » des représentations ethnocentrées/socio-centrées des « phénomènes sociaux » pour construire une connaissance critique des « champs » de l'intervention sociale</p>	<p>Décrire un champ d'intervention sociale : concepts, lois et politiques, acteurs (ex : enfance en danger, pauvreté, délinquance juvénile, dépendance, immigration, addictions, handicap, etc.)</p>	<p>Durée : 1 journée</p> <p>Présentation de deux « champs » en 1^{ère} ½ journée</p> <p>Présentation de deux « champs » en 2^{ème} ½ journée</p>
<p>Etape 3 :</p> <p>Analyse de l'environnement professionnel</p>	<p>Observation critique des situations professionnelles Montrer l'importance de la comparaison des contextes (nationaux, locaux, etc.) et des pratiques d'intervention sociale Repérer les contextes et les pratiques de domination sociale dans l'intervention sociale</p>	<p>Aborder d'un point de vue théorique et pratique l'observation de situations professionnelles</p> <p>Repérer et comparer la diversité des contextes et des pratiques.</p>	<p>Durée : 2 journées</p> <p>½ journée de cours sur l'observation</p> <p>1 journée d'observation</p> <p>½ journée de synthèse des observations et de présentation/débat</p>
<p>Etape 4 :</p> <p>Théories et pratiques d'interventions sociales émancipatrices</p>	<p>Identifier et penser collectivement des opportunités de transformation et d'émancipation sociale, politique, culturelle dans l'intervention sociale</p>	<p>Découvrir des théories et expériences d'intervention sociale favorisant l'émancipation et la transformation sociale.</p>	<p>Durée : 1 journée (dont 1h pour la synthèse/bilan de la formation)</p> <p>Deux « expérimentations » en 1^{ère} ½ journée</p> <p>Deux « expérimentations » en 2^{ème} ½ journée</p>

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Etape 1 : SENSIBILISATION

Objectifs généraux

Acquérir des connaissances, des repères pour contextualiser l'intervention sociale dans les différents pays.

Objectifs opérationnels

Décrire les contextes nationaux de l'intervention sociale : un détour par des aspects socio-historiques, description des acteurs, des aspects législatifs, de l'organisation administrative, des politiques sociales, les formations, nombres, les « notions clés » (ex : travail social, intervention sociale, cohésion sociale, développement social, professionnalité, justice sociale, *empowerment*, droit des usagers, participation, vulnérabilité, déontologie, etc.)

Contenus pédagogiques

Une perspective sociohistorique sur les questions liées à l'intervention sociale
Connaissances sociologiques, juridiques, politico-administratives, anthropologiques, éducatives, socio-économiques, etc.
Présentation des « modèles » et « approches » des politiques sociales
Les notions et concepts clés utilisés dans le champ social

Mise en œuvre

Cours magistral (et références bibliographiques)
Travaux dirigés/coopératifs à partir de documents (audiovisuels, presse spécialisée, articles, etc.)

Timing

1 journée
Présentation de deux contextes nationaux le matin (cours, débat)
Présentation de deux contextes nationaux l'après-midi (cours, débat)

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Etape 2 : RÉALITÉS ET REPRÉSENTATIONS DES PHÉNOMÈNES SOCIAUX

Quels sont les phénomènes sociaux traités par les interventions sociales ?

Objectifs généraux

Se « décentrer » des représentations ethnocentrées/socio-centrées des « phénomènes sociaux » pour construire une connaissance critique des « champs » de l'intervention sociale

Objectifs opérationnels

Décrire un champ d'intervention sociale : concepts, lois et politiques, acteurs (ex : enfance en danger, pauvreté, délinquance juvénile, dépendance, immigration, addictions, handicap, etc.)

Contenus pédagogiques

Description des champs (enfance en danger, pauvreté, délinquance juvénile, dépendance, immigration, addictions, handicap, etc.) et des modes d'intervention sociale mis en œuvre dans ce champ : approche historique, juridique, administrative, populations ciblées, concepts/représentations, lois, politiques et acteurs, la place des intervenants sociaux dans ce champ

Mise en œuvre

Cours magistral/conférence (et références bibliographiques)

Supports d'illustration « vivants » à partir d'études de cas, de situations de pratiques (films, photos, enregistrements audio, sites internet, outils pratiques, etc.)

Timing

1 journée - Deux « champs » le matin - Deux « champs » l'après-midi dans différents contextes nationaux/locaux

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE : RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Etape 3 : ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Objectifs généraux

Observation critique des situations professionnelles

Montrer l'importance de la comparaison des contextes (nationaux, locaux, etc.) et des pratiques d'intervention sociale

Repérer les contextes et les pratiques de domination sociale dans l'intervention sociale

Objectifs opérationnels

Aborder d'un point de vue théorique et pratique l'observation de situations professionnelles

Repérer et comparer la diversité des contextes et des pratiques : cadres politico-juridiques, contextes institutionnels, types d'acteurs sociaux, modes d'intervention sociale, objectifs politiques et sociaux, « raisons d'agir », populations ciblées et difficultés qu'elles rencontrent, types de rapports intervenants sociaux/« usagers », contradictions et conflits (tensions, oppositions provisoires ou irréductibles, questionnements en suspens, etc.), questions éthiques et/ou déontologiques soulevées, conceptions du travail social

Contenus pédagogiques

Cours sur l'observation directe et la démarche de comparaison internationale

Visites d'observations sur sites

Travaux coopératifs : synthèse et restitution d'observations

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Etape 3 : ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Mise en œuvre

Les visites d'observations s'appuient sur la constitution de petits groupes (1 intervenant étranger + 1 intervenant du pays d'accueil et/ou un petit nombre d'étudiants (5-8 max)).

- 1 - Cours sur l'observation directe et la démarche comparative pour l'ensemble des participants, distribution et présentation d'une grille d'observation/comparaison
- 2 - Visites et observations sur sites. Application de la grille d'observation/comparaison. Au centre du questionnement, il s'agit d'identifier les écarts entre les objectifs/valeurs proclamés par les travailleurs sociaux au niveau international et la réalité des pratiques nationales/locales observées : dans les pratiques mises en œuvre, qu'est-ce qui produit de la domination (violences réelles et/ou symboliques, déterminismes, reproductions, ...) et/ou l'émancipation (transformations, libérations, participations, individuations, reconnaissances, ...) des individus, des groupes, des communautés ?
- 3 - Travaux coopératifs : synthèse des observations par « site »
- 4 - Travaux coopératifs : restitution et comparaison globale des observations (différences, convergences)

Timing

½ journée de cours sur l'observation

1 journée d'observation sur site (le choix des sites d'observation doit être en correspondance avec les « champs » présentés durant l'étape précédente)

½ journée de synthèse des observations, restitution et comparaison/débat

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Guide d'observation	Site n°1	Site n°2	Site n°3
Contexte institutionnel (ex : privé, public, associatif, champ d'intervention, etc.)			
Cadre politico-juridique (ex : législation qui encadre l'intervention, etc.)			
Populations ciblées (ex : caractéristiques, « difficultés », etc.)			
Type d'acteurs sociaux (ex : types de professionnels, bénévoles, confessionnels, psychologues, éducateurs, magistrats, médiateurs, etc.)			
Modes d'intervention sociale (ex : travail de groupe, individuel, en réseau, communautaire, etc.)			
Organisation du travail (ex : équipe pluridisciplinaire, organisation hiérarchique, division du travail formelle, etc.)			
Objectifs politiques et sociaux (ex : projets, valeurs et pratiques énoncées, revendiquées, « raisons d'agir » ; projets, valeurs et pratiques dénoncées, etc.)			
Contradictions et conflits (ex : écarts entre valeurs, pratiques énoncées et observations réalisées ; tensions, oppositions, questions éthiques et déontologiques soulevées, etc.)			
Les rapports usagers/intervenants sociaux (ex : écarts entre principes énoncés et observations réalisées, etc.)			
Exemples caractéristiques révélateurs de conceptions du travail social (ex : domination/émancipation)			

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE :

RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

Etape 4 : THÉORIES ET PRATIQUES D'INTERVENTIONS SOCIALES ÉMANCIPATRICES

Objectifs généraux

Identifier et penser collectivement des opportunités de transformation et d'émancipation sociale, politique, culturelle dans l'intervention sociale

Objectifs opérationnels

Découvrir des théories et expériences d'intervention sociale favorisant l'émancipation et la transformation sociale (ex : conflictualisation, désobéissance civile, « agir local, penser global », « responsabilité individuelle, collective, sociale », les formes de participation/*empowerment*, économies alternatives, sociales et solidaires, etc.)

Contenus pédagogiques

Identification et explication de « pratiques émancipatrices »
Etudes de cas (illustrées par des films, photos, articles de presse, sites internet, etc.)

Mise en œuvre

Présentation de deux « expérimentations » en première ½ journée
Présentation de deux « expérimentations » en deuxième ½ journée
Synthèse et bilan final de la formation à partir de deux items : - les éléments marquants - les éléments à approfondir (Cf. modalités d'évaluation de la formation)

Timing

1 journée (1h pour la synthèse/bilan de la formation)

CONSTRUIRE LA COHÉSION SOCIALE : RÉALITÉS ET ENJEUX POUR L'INTERVENTION SOCIALE

MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

NB : à distribuer aux étudiants dès le début de la formation

APPRÉCIATION DE LA FORMATION

Les échanges et les rencontres

Les éclairages théoriques (cours, conférences)

L'organisation générale

Observations libres

BILAN DU « VOYAGE DE FORMATION »

(récits de voyage personnalisés)

Mes attentes initiales :

Mes attentes ont été :

Satisfaites

Pas complètement satisfaites

Ce que j'ai découvert :

Ce que la formation m'a apporté :

Les questions que je me pose à présent et ce que je souhaite approfondir à l'avenir :

LA PROTECTION DE L'ENFANCE ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

IP Erasmus - Institut du Développement Social - Rouen, Mai 2014



1^{ère} PARTIE

Présentation générale des systèmes nationaux

A. Système de la région de Calabre (Italie)



Calabria





Ministère de la Justice

**Bureau de services sociaux
pour mineurs**

**Tribunal pour mineurs - Juge pour
mineurs et tuteurs**

**Municipalités et Services sociaux
territoriaux**

Equipe multidisciplinaire d'intervention

Le placement des mineurs dans le circuit pénal

- Prescription
- Placement à domicile
- Placement cautionnel dans des maisons d'accueil
- Suspension du procès et mise à l'épreuve (art. 28, Dpr 448/88)
- Prison (lpm) (> 14 ans)



Placement de proximité dans les maisons d'accueil et communautés socio-éducatives

19 Instituts pénaux pour mineurs (IPM) dans tout le pays

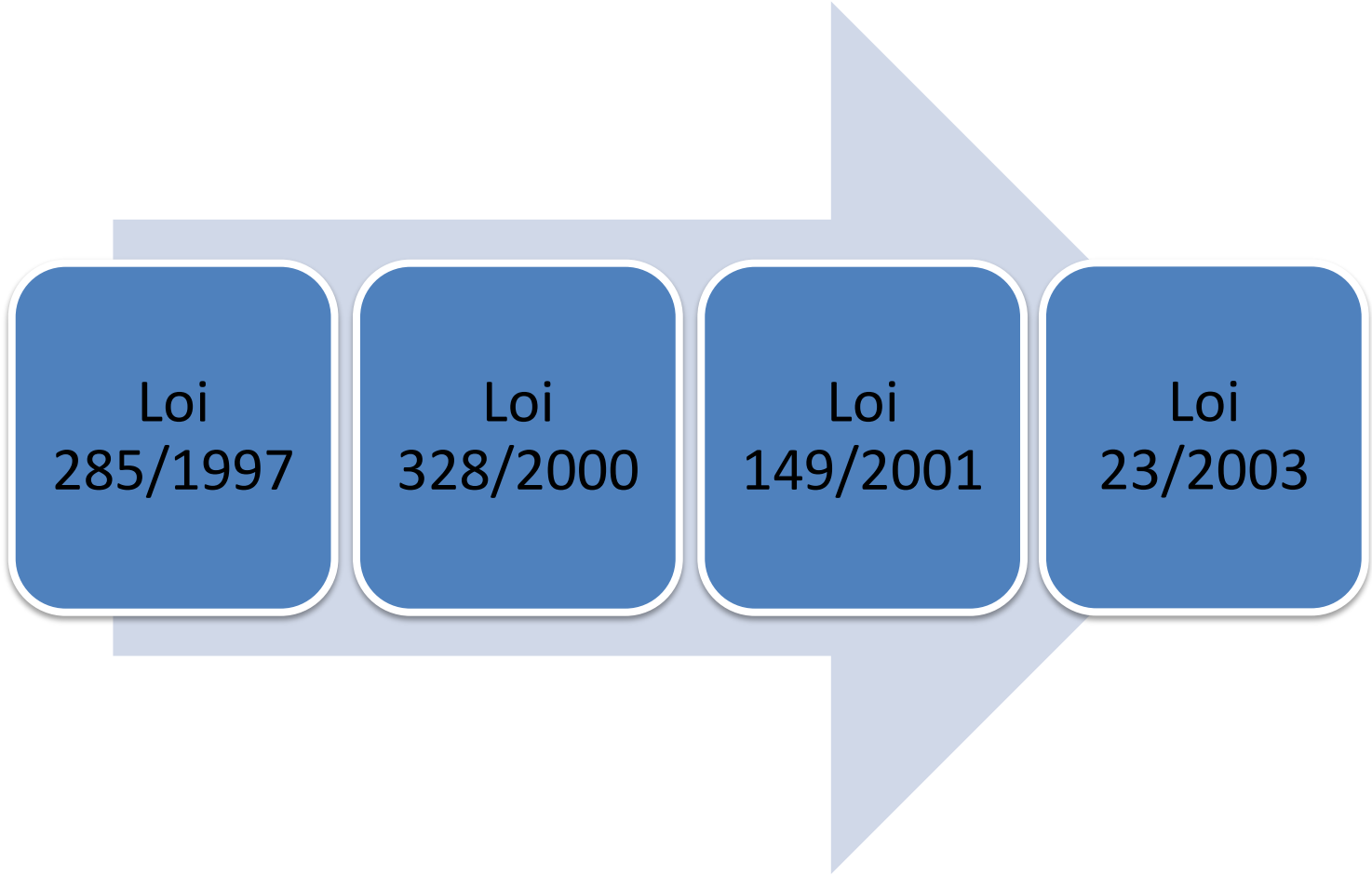
PREMIER ACCUEIL

Centre de premier accueil
(96 heures)

DEUXIEME ACCUEIL

Groupe appartement,
foyer ministériel, maison
familiale (casa famiglia)

Le système de protection sociale de l'enfance en danger





Ministère des politiques sociales

Région Calabre - Département des politiques sociales

Tribunal pour mineurs - Juge pour mineurs et Tuteurs des enfants

Municipalités et Service sociaux territoriaux

Equipe multidisciplinaire d'intervention

PREMIER ACCUEIL

Centre d'accueil d'urgence
(seulement pour mineurs
étrangers isolés)

DEUXIEME ACCUEIL

Groupe appartement, maison
familiale (casa famiglia), groupe
appartement spécialisé pour la
prise en charge de mineurs avec
des troubles du comportement

B. Système de la région de la Catalogne (Espagne)

Plan de présentation

- Cadre institutionnel et politique
- Concepts de base
- Structure du système de protection
- Processus de tutelle de l'administration
- Mesures de protection de l'enfance
- Types de professionnels qui interviennent

Cadre Institutionnel et Politique



Concepts de base

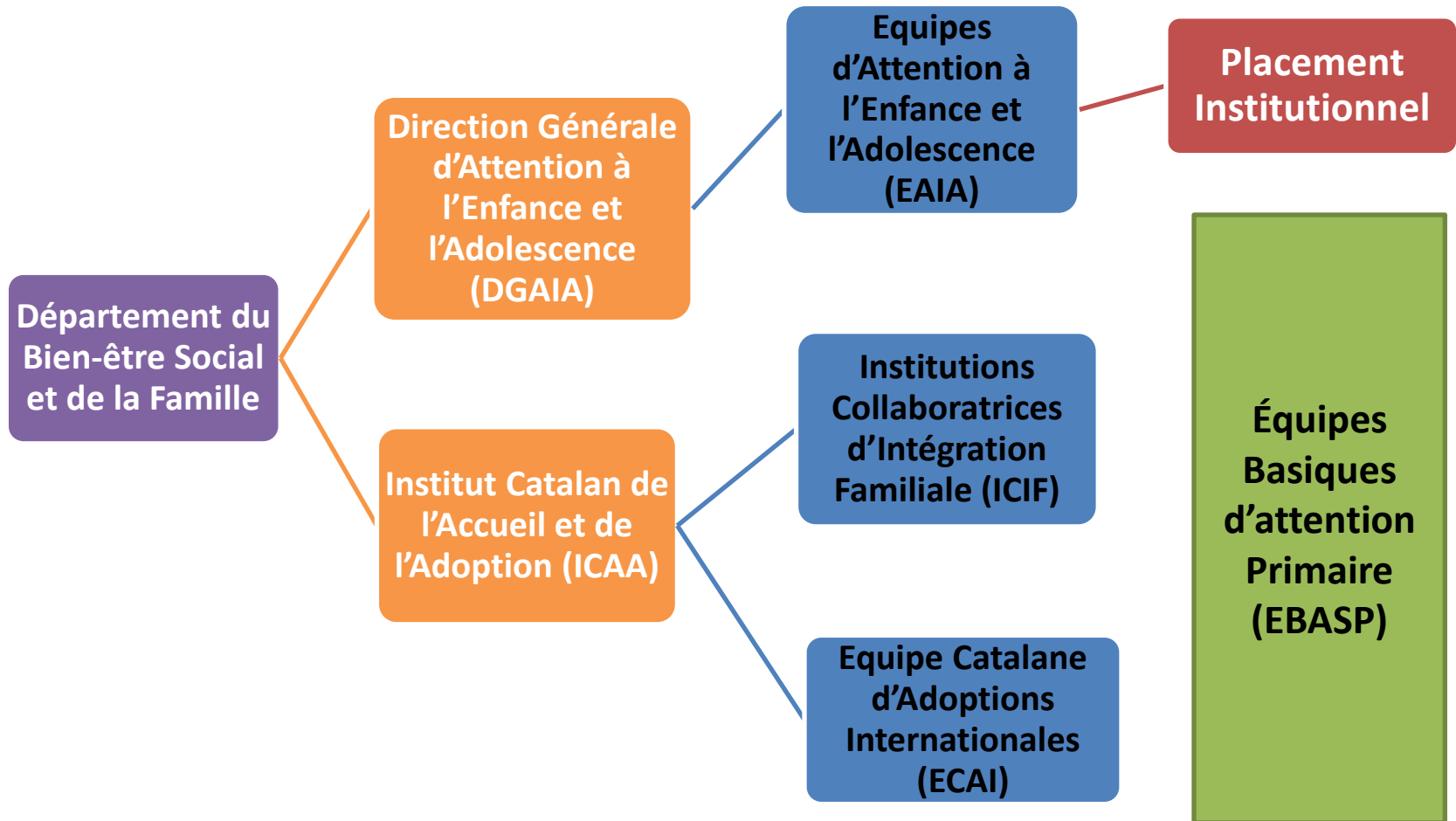
Le concept de
risque social bas

Le concept de
risque social élevé:
Maltraitance
Abandon
Négligence

Déclaration de
situation de vulnérabilité

La garde et la tutelle

Structure du système de protection de l'enfance et de l'adolescence



Le processus de tutelle par l'administration

Services Sociaux / Centres Éducatifs / Hôpitaux / Voisins / Police

Détection d'une situation préoccupante

Procédure d'urgence

Procédure ordinaire

Équipes Basiques d'Attention Sociale Primaire (EBASP)

Rapport sur la situation et les besoins du mineur

Équipes d'Attention de l'Enfance et l'Adolescence (EAIA)

Valorisation du rapport de l'EBASP et proposition de mesure de protection

Direction Générale de l'Enfance et l'Adolescence (DGAIA)

Déclaration de l'enfant en situation de vulnérabilité, assume la tutelle, et place le mineur

Mesures de Protection de l'enfant en danger

Accueil Familial

- Famille proche ou élargie
- Famille d'accueil externe

- Accueil d'urgence
- Accueil simple (<2 ans)
- Accueil permanent (de 2 à 18 ans)
- Familles collaboratrices (vacances) (> 9 ans)
- Accueil Préadoptif
- Accueil d'enfants à besoins éducatifs spéciaux
- UCAE: Unités Collectives d'Action Éducative

Placement Institutionnel

- Centres d'hébergement d'urgence
- Centres Résidentiels d'Action Éducative (CRAE)
- Centres Résidentiels d'Éducation Intensive (CREI)
- Centres Maternels
- Centres spécialisés pour mineurs avec des problèmes de santé mentale

Logements de transition à la vie adulte et d'autonomie

- Logements assistés, "appartements d'émancipation" (16 à 18 ans)
- Logements assistés mixtes d'émancipation (16 à 21 ans)
- Pisos de suport
- Logements avec assistance pour majeurs de 18 ans

Équipes professionnelles

- Pédagogues
- Éducateurs spécialisés
- Assistants sociaux
- Psychologues
- Personnel de coordination et direction
- Personnel de service

La Justice Juvénile de Catalogne



La Direction Générale d'Exécution Pénale de la
Communauté de Justice Juvénile

Le cadre legal

- Niveau étatique :

Loi Organique 5/2000, de la responsabilité pénale des mineurs

- Niveau de la communauté autonome de Catalogne :

Loi 27/2001, de la justice juvénile de Catalogne

- Circulaire 1/2006 d'organisation et fonctionnement du **Milieu Ouvert**
- Circulaire 1/2008, sur les dispositions et fonctionnement des **Centres Éducatifs**

Responsabilité pénale des mineurs

Âge	Responsabilité pénale	Conséquences juridiques
0 à 13 ans	NON	Il n'y a pas de responsabilité pénale
14 à 18 ans	OUI	Responsabilité pénale conforme à la Loi Organique 5/2000 (art. 1 LO 5/2000 et art. 19 du Code Pénal 1995)
18 ans	OUI	Responsabilité conforme au Code Pénal de 1995

Le modèle de Justice Juvénile

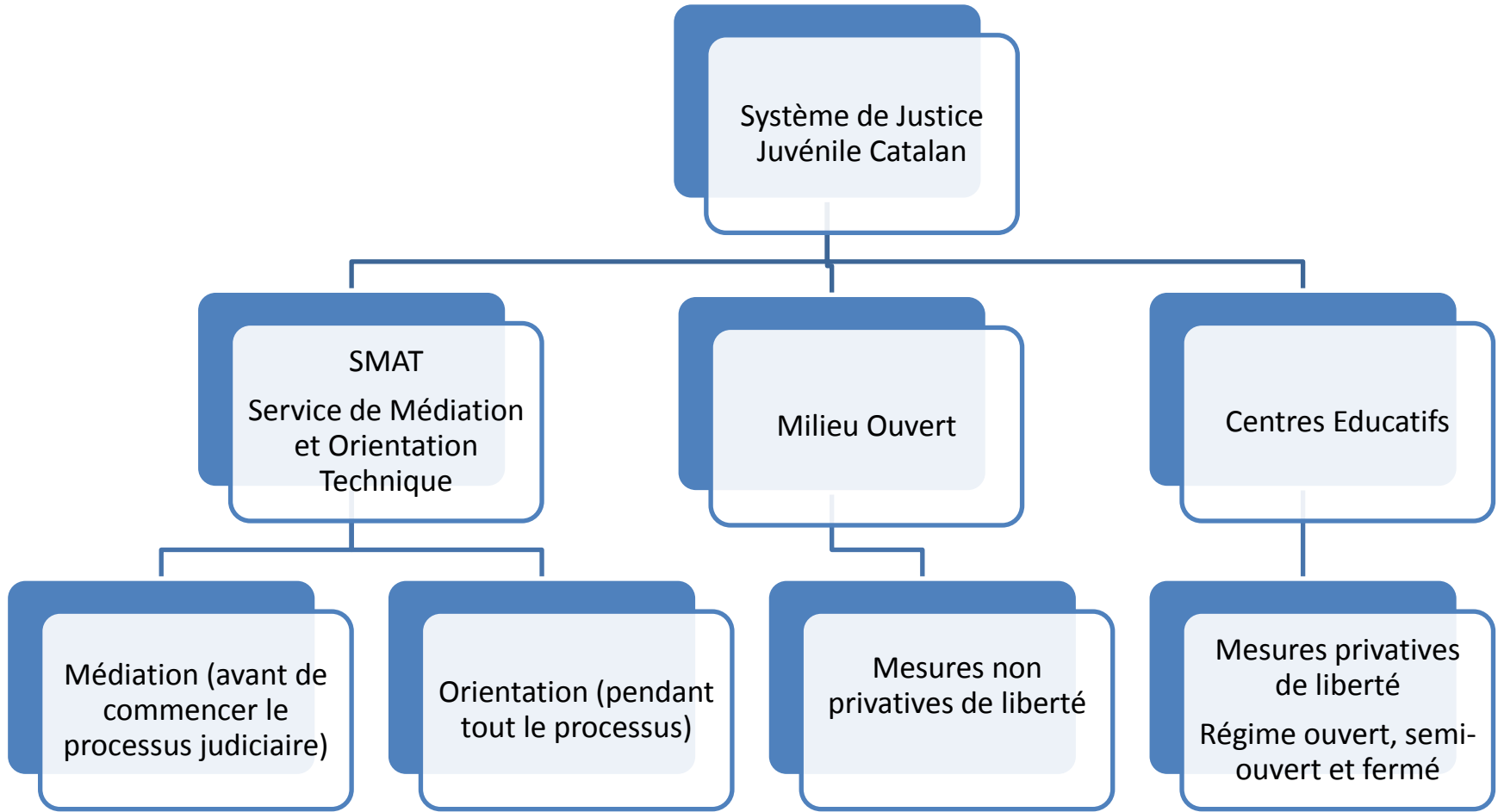
Le jeune auteur

Modèle de JJ

Communauté

Victime

Le Système de Justice Juvénile Catalan



7 Centres Educatifs en Catalogne

(306 places pour presque 7 millions de personnes)

- UTE Els Til·lers (12 places)
- CE Folch i Torres (12 places)
- Unitat Oberta de Montilivi (12 places)
- CE Oriol Badia (14 places)
- CE El Segre (48 places)
- CE L'Alzina (98 places)
- CE Can Llupià (110 places)



UTE Els Til·lers



CE Folch i Torres



Unitat Oberta Montilivi



CE Oriol Badia



CE El Segre



CE L'Alzina



CE Can Lluïa

Professionnels de chaque champ d'exécution des mesures

- **SMAT** : Travailleurs sociaux, éducateurs sociaux et psychologues
 - Rapport d'Orientation
 - Rapport de Médiation
- **Milieu Ouvert** : Techniques du Milieu Ouvert
 - Educateurs sociaux: PIE = Programme Individualisé d'Exécution
 - Psychologues
- **Centres Educatifs** :
 - Equipe Technique: Travailleurs sociaux, psychologues et éducateurs référents (et dans quelques centres, présence de juristes)
 - Educateurs sociaux

Médiation, milieu ouvert et internement dans un centre éducatif



35% Mediació



55% Medi obert



10% Internament

C. Système de la Fédération Wallonie- Bruxelles (Belgique)

Paysage institutionnel belge

3 Régions (Territoires)

3 Communautés (3 langues)

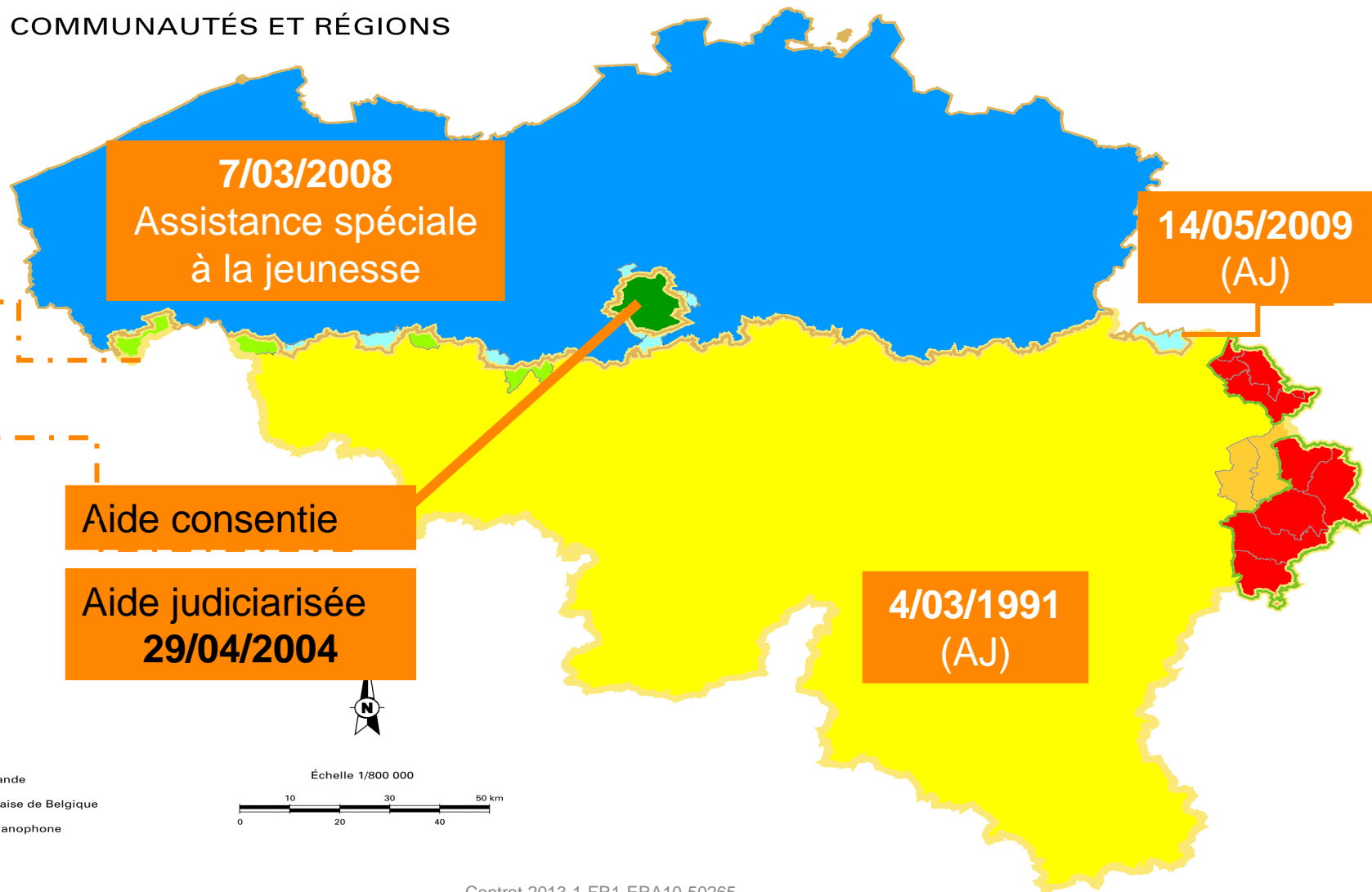
10 Provinces

589 Communes



La communautarisation de l'aide à la jeunesse

BELGIQUE : COMMUNAUTÉS ET RÉGIONS



Aide à la Jeunesse

« *Protection de l'enfance* »

1. Cadre politico-juridique:

Compétence communautaire

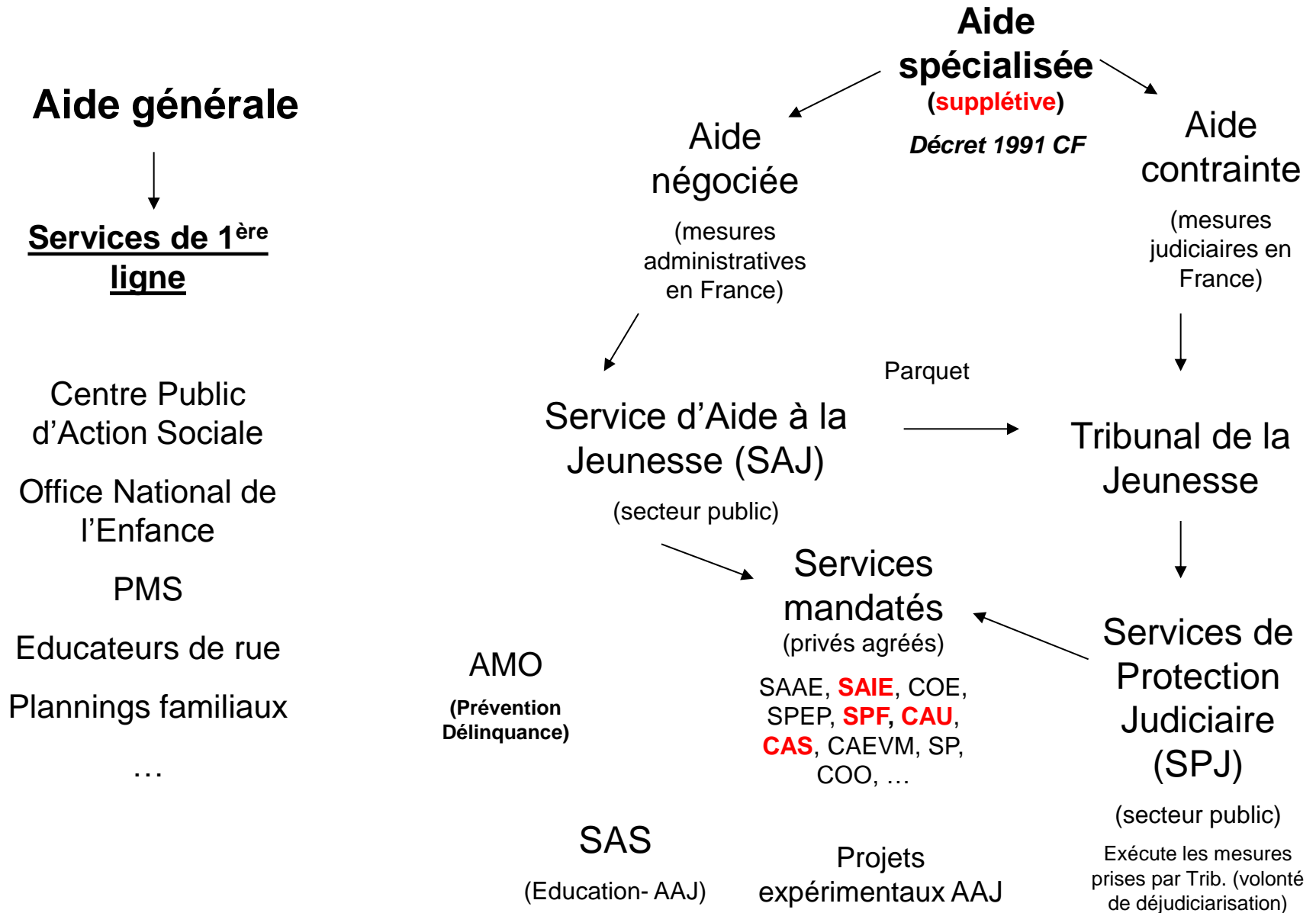
→ Communauté Française

→ Décret 04 mars 1991

2. Public concerné :

- Jeunes en difficultés (décrochage scolaire, fugue, prostitution, assuétudes,..);
- Personnes ayant des difficultés parentales;
- Enfants dont la santé et la sécurité sont en danger (maltraitance, négligences,...).

Modes d'intervention sociale dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse et types d'acteurs sociaux



Protection Judiciaire

« *Prévention et traitement de la délinquance juvénile* »

1. Cadre politico-juridique

→ Loi de 1965 réformée en 2006

Compétence fédérale en 2014 mais transfert vers les communautés à partir de 2015 (6^{ème} réforme de l'Etat)

2. Public concerné

Personnes poursuivies pour un fait qualifié infraction (crime et délit) commis avant l'âge de 18 ans accomplis.

Prévention de la délinquance

→ Le service d' Aide en Milieu Ouvert (AMO)

Secteur privé – SEUL service de l'Aide à la Jeunesse non mandaté !

Aide sociale et éducative dans son environnement familial et social

Prévention + diagnostics sociaux

Aide individuelle (écoute, accompagnement, aide scolaire, etc.)

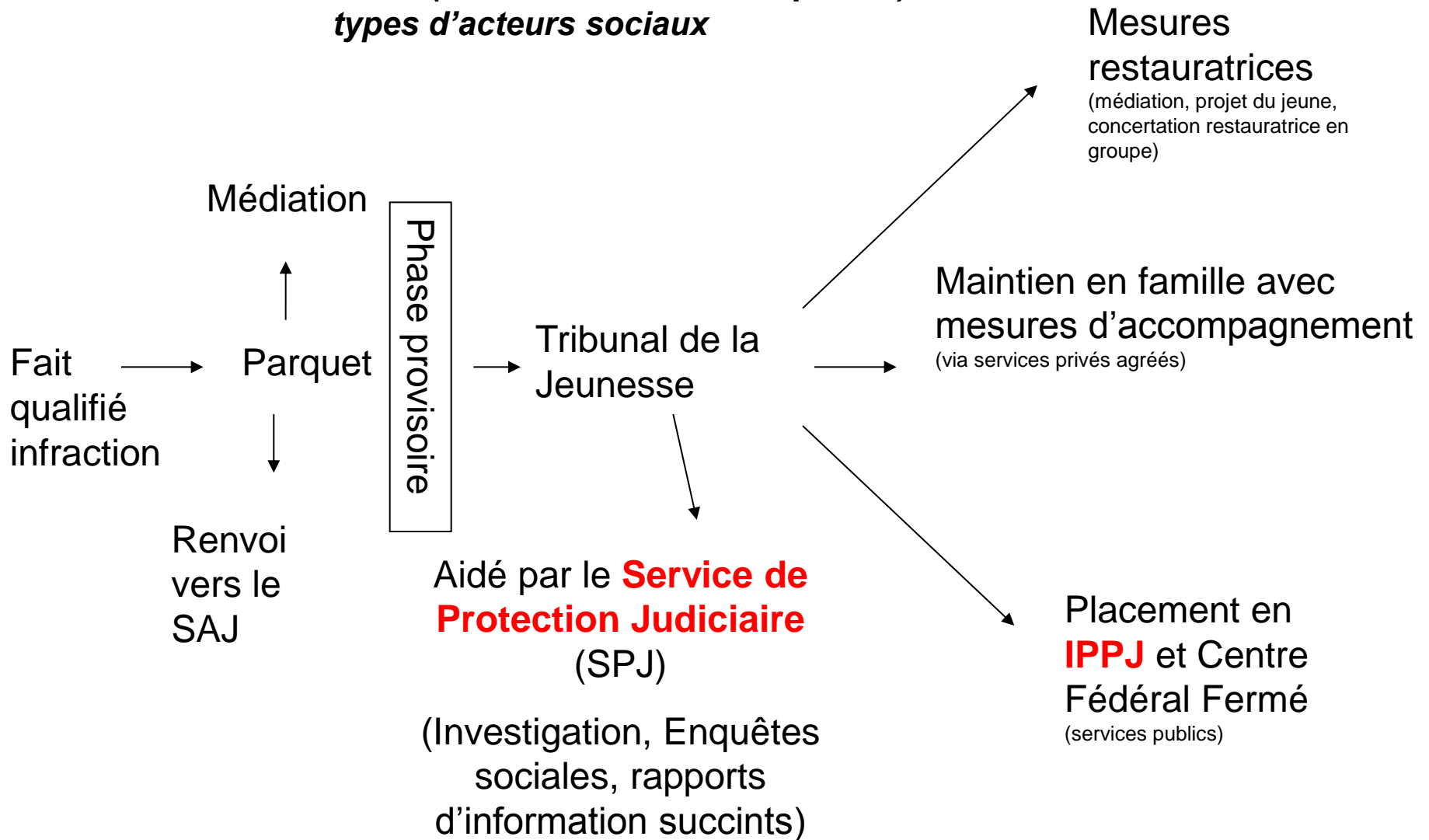
Aide familiale

Aide communautaire (activités de groupe, animations, travail de quartier)

A la demande des parents ou du jeune → sur base volontaire

Accès gratuit

Modes d'intervention sociale dans le secteur de la Protection Judiciaire (Traitement de la délinquance) et types d'acteurs sociaux



Les SAMIO (Programme Expérimental de l'Aide à la Jeunesse)

= Sections d'Accompagnement, de Mobilisation Intensifs et d'Observation

Accompagnement éducatif intensif dans le milieu de vie

Jeunes entre 14 et 18 ans

Sur demande du Juge de la Jeunesse (provisoire) ou Jugement du Tribunal de la Jeunesse

(→ suite au manque de place en IPPJ)

D. Système français de Protection à l'Enfance et de Prévention à la Délinquance

Historique de la Protection de l'enfance

- Deux lois du 27 au 28 Juin 1904 instituent le service départemental d'assistance à l'enfance et confient la tutelle des enfants assistés aux départements.
- Loi du 27 juin 1904 : dite « loi de police et de sûreté » établit des catégories d'enfants pris en charge, en distinguant les enfants encourus, en dépôt, en garde et les pupilles.
- Ordonnance du 2 Février 1945 relative à l'enfance délinquante crée les juges des enfants et leur permet de prendre diverses mesures éducatives et d'assurer le suivi des mineurs délinquants.
- Ordonnance du 23 Décembre 1958 : loi créatrice de la protection de l'enfance qui répond à l'ordonnance du 2 Février 1945. Le juge des enfants peut mettre en œuvre des mesures dites « d'assistance éducative » pour protéger les enfants.
- Décret du 7 Janvier 1959 : sur la protection sociale de l'enfance en danger complète l'ordonnance de 1958. Il pose les bases juridiques de la pratique de l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO).
- Article 375 du Code Civil relatif à la prise en charge des jeunes en danger, si leur santé, leur moralité et leurs conditions d'éducation sont compromises, le juge des enfants peut intervenir.

Place de la famille

- Loi du 4 Juin 1984 : relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance et au statut des enfants pupilles de l'Etat.
- Loi du 22 Juillet 1987 relative à l'autorité parentale prévoit quant à elle l'audition du mineur par le juge en matière d'assistance éducative pour les mineurs de plus de 13 ans.
- Loi du 8 Janvier 1993 rend possible l'audition du mineur capable de discernement dans toute procédure administrative ou judiciaire le concernant en abandonnant la référence à un âge déterminé.
- Loi du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle met en œuvre des dispositifs permettant à l'enfant d'être au centre de l'accompagnement en appui de ses 7 outils (Contrat de séjour, Règlement intérieur, Conseil de la Vie Sociale, Charte des droits et des libertés de l'enfant, DIPC, Médiateur et le Livret d'Accueil).

Réformes de la Protection de l'enfance

- Loi du 2 Janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance renforce la protection des mineurs en danger.
- Loi du 5 Mars 2007 réformant la protection de l'enfance et qui vise à définir celle-ci à faire de la prévention l'un des axes majeurs du dispositif de la protection de l'enfance, à réorganiser les procédures de signalement et l'articulation entre la protection administrative et la protection judiciaire, ainsi que une diversification des modes de prise en charge des enfants.

Historique du Traitement de la Délinquance

- Ordonnance du 2 Février 1945 relative à l'enfance délinquante, fait primer la protection et l'éducation sur la répression et l'éducation, et de ce fait les juges pour enfants peuvent prendre des mesures éducatives et assurer le suivi des mineurs délinquants.
- Article 375 du Code Civil relatif à la prise en charge des jeunes en danger, si leur santé, leur moralité et leurs conditions d'éducation sont compromises, le juge des enfants peut intervenir.
- Loi du 5 Mars 2007 relative à la prévention de la délinquance et réformant l'ordonnance du 2 Février 1945 relative à l'enfance délinquante, vient appuyer la lutte contre la délinquance des mineurs et surtout d'adapter les sanctions à la délinquance d'aujourd'hui.

Organisation de la Protection de l'Enfance et Traitement de la Délinquance

- **Aide Sociale à l'Enfance** : service départemental chargé d'accueillir les enfants et adolescents des familles défailtantes qui lui sont confiés sous protection ou sous tutelle.
- **Conseil général/Département** : Actions sociales et sanitaires (aide à l'enfance, au Handicap, aux personnes âgées et aux jeunes).
- **Protection Judiciaire de la Jeunesse** : « est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et la concertation entre les institutions intervenant à ce titre » (Décret du 9 Juillet 2008, relatif à l'organisation du ministère de la justice) .

2^{ème} PARTIE

**Présentation des services français
visités et comparaison avec les
services existants de chaque pays**

Grille d'analyse

1. Contexte institutionnel et missions générales
2. Types d'acteurs du travail social
3. Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)
4. Public ciblé
5. Contradictions et conflits pour chaque institution
6. Bonnes pratiques par institution

Service Territorial de Milieu Ouvert STEMO – PJJ

FRANCE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>La PJJ est une institution publique mais l'encadrement des jeunes peut se faire dans le secteur privé et public.</p> <p>La PJJ intervient à la demande d'un juge pour enfants.</p> <p>C'est un service d'intervention en milieu ouvert pour les jeunes qui ont commis de crimes et/ou de délits.</p>
Types d'acteurs du travail social	<p>-des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Ils ont une formation spécifique à leur champ d'intervention (1 éducateur pour 25 mineurs), un assistant social et une psychologue, un instituteur de l'éducation nationale</p>
Modes d'intervention sociale	<p>Au niveau de l'intervention en milieu ouvert, les missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• On donne la primauté à l'accompagnement éducatif• Ce service doit donner des conseils et apporter une aide aux familles et aux jeunes.• Favoriser la relation éducative.
Public ciblé	<p>Les jeunes (14-18ans) accompagnés dans ce service de milieu ouvert ont commis des délits ou un crime.</p>
Contradictions et conflits	<p>Pour un éducateur, comment accompagner et traiter la délinquance en suivant 25 mineurs en même temps ?</p>
Bonnes pratiques	<p>La présence d'un éducateur PJJ qui reste le fil rouge dans le parcours du jeune accueilli.</p>

Service Territorial de Milieu Ouvert - STEMO – PJJ

CATALOGNE

Direcció General Execució Penal a la Comunitat i Justícia Juvenil

Contexte institutionnel et missions générales	<ul style="list-style-type: none">- Prévenir la récidive- Exécution de la mesure- Intervention psycho-éducative de réinsertion- Protection de la société- Responsabiliser le mineur de l'acte délinquant qu'il a commis- Promouvoir l'intégration et l'insertion professionnelle des mineurs qui font l'objet de mesures judiciaires
Types d'acteurs du travail social	<ul style="list-style-type: none">- SMAT : psychologues ou éducateurs qui suivent une formation spécialisée de Médiateurs.- Service d'Orientation : Assistants sociaux, psychologues et éducateurs.- Milieu Ouvert : éducateurs spécialisés + 1 psychologue
Modes d'intervention sociale	<ul style="list-style-type: none">- Travail communautaire avec le jeune : Programme Educatif Individualisé (PEI)- Travail avec les associations de la communauté.- Promotion d'une intégration avec les référents sociaux.- Travail avec la famille (ou autres adultes pro-sociaux). On essaye d'impliquer au maximum les référents familiaux.- Intervention individualisée + programmes groupaux (jeunes et familles)
Public ciblé	Mineurs de 14 à 18 ans qui ont commis un délit (mesure non privative ou privative de liberté)
Contradictions et conflits	<ul style="list-style-type: none">- Le temps judiciaire et le temps des changements personnels et d'intervention sociale ne sont pas les mêmes.- La "crise" a affecté les professionnels, leurs interventions avec les mineurs et les possibilités d'insertion professionnelle des mineurs
Bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Programme de Médiation, qui permet de résoudre beaucoup de cas (35%) sans jugement du mineur avec l'accord des deux partis- Programmes d'interventions groupales sur les compétences familiales- Equipes d'orientation sur les programmes d'intervention groupale avec les jeunes et les familles

Service Territorial de Milieu Ouvert STEMO – PJJ

USSM

CALABRE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>USSM - Bureau de Service Social Pour Mineurs</p> <ul style="list-style-type: none">- Lié au Ministère de la Justice- Prise en charge des mineurs en réseau avec les services sociaux territoriaux régionaux <p>Objectifs : fournir une assistance aux jeunes délinquants à chaque étape de la procédure pénale, assurer la collecte des informations concernant ces mineurs pour l'évaluation de la personnalité, fournir des idées de projets concrets et contribuer aux décisions de la magistrature enfant, favoriser le processus de responsabilisation</p>
Types d'acteurs du travail social	<p>L'intervention est réalisée par l'application des méthodes et techniques du service social, selon une approche interdisciplinaire et inter-institutionnelle et multi-professionnelle.</p> <p>Directeur du service, psychologue, travailleur social (assistance sociale)</p>
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	<p>MISE À L'ÉPREUVE</p> <p>Le procès peut être suspendu pour démarrer un parcours opérationnel qui remplace le jugement pénal</p>
Public ciblé	<p>Jeunes jusqu'à l'âge de 21ans qui sont dans un processus pénal par le tribunal de la jeunesse.</p> <p>Cette possibilité est prévue par le législateur dans les cas où le crime a été commis alors qu'ils étaient mineurs, afin d'éviter une transition traumatisante dans les structures criminelles pour adultes.</p>
Contradictions et conflits pour chaque institution	<ul style="list-style-type: none">- les communautés socio-éducatives qui font référence au Ministère de la Justice (seulement 13 dans tout le pays)- au système socio-assistanciel local (la majorité) <p>Elles sont gérées par des sujets appartenant au secteur tertiaire en convention avec des organismes publics.</p> <p>Elles sont principalement mixtes, où elles accueillent les mineurs du secteur pénal ainsi que les mineurs éloignés de leur famille</p> <p>Faible collaboration entre les communautés et les services sociaux territoriaux, surtout dans les milieux méridionaux</p> <ul style="list-style-type: none">- Isolement des communautés : points critiques de l'accueil.- Manque de collaboration entre services territoriaux et services ministériels

Service Territorial de Milieu Ouvert STEMO – PJJ

Belgique – C. Française → Service de Protection Judiciaire (SPJ)

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Décret du 04 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse Loi de 1995 réformée en 2006</p> <p>Dans le cadre des dossiers de mineurs « délinquants », ce service effectue, à la demande du Tribunal, des études sociales pour éclairer la prise de décision du juge en décrivant le milieu familial.</p> <p>Intervient aussi dans l'aide à la jeunesse pour mettre en œuvre l'aide contrainte.</p>
Types d'acteurs du travail social	Directeur de l'Aide à la Jeunesse, délégués (travailleurs sociaux) → agents de l'Etat
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Intervention majoritairement individuelle
Public ciblé	Les mineurs poursuivis pour un fait qualifié infractions (volet traitement de la délinquance)
Contradictions et conflits pour chaque institution	<p>Surcharge de travail au niveau des travailleurs sociaux → manque de personnel (Grève du SAJ et SPJ fin de l'année 2013)</p> <p>Difficulté d'orientation par les délégués vers les services mandatés eux-mêmes surchargés</p>
Bonnes pratiques par institution	Accompagnement des délégués vers des mesures restauratrices (médiation, prestations éducatives, concertation restauratrice en groupe)

FRANCE

<p>Contexte institutionnel et missions générales</p>	<p>Le Centre Educatif Fermé fait partie de l'Association « Les Nids » (secteur privé). Les mineurs dépendent de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Les objectifs sont de : prévenir la récidive, apporter un soutien à l'adolescente, construction d'un projet pour la vie adulte, socialisation.</p>
<p>Types d'acteurs du travail social</p>	<p>Les mineurs sont suivis par un Educateur de la PJJ. Au sein du centre, il y a des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs, des éducateurs sportifs, des éducateurs techniques spécialisés, un psychologue, une infirmière, des maitresses de maison, un professeur de l'éducation nationale, cadre administratif.</p>
<p>Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)</p>	<p>L accompagnement est en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'accueil (48h) - Phase d'adaptation et d'évaluation (premier point au bout de 2 mois) - Phase de préparation à la sortie
<p>Public ciblé</p>	<p>Le public est féminin : 10 adolescentes âgées de 15 à 18 ans. Elles présentent un passé institutionnel lourd.</p>
<p>Contradictions et conflits pour chaque institution</p>	<p>Il y a une surveillance importante qui semble prendre le dessus sur l'éducatif. Les activités proposées ont un rôle occupationnel et de « défouloir ». A l'inverse peu de temps pédagogiques sont mis en place (en fonction des profils des mineurs). La socialisation se fait mais dans un centre fermé dans un premier temps. Le centre n'est pas mixte, cependant l'équipe éducative est composée d'hommes et de femmes ce qui génèrent des tensions et questionne sur le positionnement de l'éducateur.</p>
<p>Bonnes pratiques par institution</p>	<p>Les 48 heures d'accueil qui permet d'entrer en relation de confiance avec la jeune et la préparer à son intégration au CEF.</p>

CATALOGNE

Contexte institutionnel et missions générales	Prévenir la récidive / Exécution de la mesure / Intervention psycho-éducative de réinsertion / Valorisation du risque (Test SAVRY) / Protection de la société / Responsabiliser le mineur de l'acte délinquant qu'il a commis.
Types d'acteurs du travail social	Equipe technique : assistant social, psychologue et un éducateur référent. - Educateurs : ils réalisent les activités dans la vie du jeune - Autres : Surveillants, service logistique, professeurs d'Education Nationale, administration, cuisiniers, infirmières
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	- Intervention individualisée (PTI, Programme de Traitement Individualisé) - Intervention groupale programmes basés en thématiques obligatoires et spécifiques
Public ciblé	Mineurs de 14 à 18 ans qui ont commis un délit et qui doivent suivre une mesure de privation de liberté
Contradictions et conflits pour chaque institution	- Vie très structurée, beaucoup d'activités et de contrôle - Crise : professionnels (burn-out) / insertion professionnelle des mineurs - Centres qui sont très loin ou d'accès difficile
Bonnes pratiques par institution	- Intervention individualisée combinée avec une intervention groupale spécialisée en fonction du délit et du profil de chaque mineur - Intervention avec les familles (éducation des compétences parentales)

CALABRE

Contexte institutionnel et missions générales	Pas de correspondance directe.
Types d'acteurs du travail social	
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	L'alternative aux prisons (19 dans tout le pays) pour les mineurs dans le circuit pénal est le placement dans des maisons d'accueil. Ce sont les mêmes maisons d'accueil pour les enfants et adolescents éloignés de leur famille.
Public ciblé	
Contradictions et conflits pour chaque institution	
Bonnes pratiques par institution	

Belgique – C. Française → Institut Public de Protection de la Jeunesse de Saint-Servais (IPPJ)

<p>Contexte institutionnel et missions générales</p>	<p>Décret du 04 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse Loi de 1965 réformé en 2006 Arrêté exécutif de la Communauté Française du 10 mai 1991 créant le groupe des IPPJ à régime ouvert et fermé de la Communauté Française Protectionnel et responsabilisation du jeune, sas de décompression avec leur ancienne vie et recadrage pour l'avenir Pédagogie de choix individuel progressif et responsabilisé et d'engagement personnel de l'adolescent Protection de la société; Marquer un temps d'arrêt dans un processus de transgression et de mise en danger Imposer un recul nécessaire par rapport au milieu criminogène et désocialisant.</p>
<p>Types d'acteurs du travail social</p>	<p>Educateurs, formateurs, équipe PMS, surveillants, service logistique Participation avec des institutions partenaires</p>
<p>Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)</p>	<p>Travail social individualisé et collectif</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>1 seul centre fermé pour jeunes filles de 14 à 18 ans (5 places dont 1 d'urgence) 4 centres pour garçons</p>
<p>Contradictions et conflits pour chaque institution</p>	<p>Engorgement et manque de places au vu de l'évolution de la société (violences accrues des jeunes filles) Paradoxe : Priorité législative à la prévention >< beaucoup de moyens en fin de parcours (trois professionnels pour une fille, 500EUR/journée) Logique de placement contraire à la volonté du législateur</p>
<p>Bonnes pratiques par institution</p>	<p>Suivi post-hébergement proposé (suivi à domicile par des éducateurs)</p>

Service Enfance (IDEFHI)

FRANCE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Le service d'accueil d'urgence est un service intégré dans l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion de Canteleu, il fait parti du secteur public.</p> <p>Il a pour mission en vertu d'une mesure administrative ou judiciaire d'accueillir, de protéger, de contribuer à l'éducation et d'accompagner des enfants de 3 à 15 ans et leur famille.</p>
Types d'acteurs du travail social	<p>Une équipe de direction, une équipe éducative, dispositif scolaire, service administratif, maitresse de maison et équipe médico-psychologique.</p>
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	<p>Le Service Enfance Rouen dispose de 105 places en hébergement, réparties en 7 unités de vie. Elles sont situées dans l'agglomération Rouennaise et à proximité. Il offre 48 places en SMD (Soutien pour le Maintien à Domicile), de 20 places d'AEDR (Aide Educative à Domicile Renforcée) et de 12 places en accueil préventif à la petite maison de Barneville.</p>
Public ciblé	<p>Accueil des enfants de 3 à 12 ans, et de 3 à 15 ans dans le cadre d'un accueil fratrie. Cet accueil dans un objectif de protection et d'éducation. Cette décision est soit en vertu d'une mesure administrative, soit par décision judiciaire prise par le procureur de la république ou juge des enfants.</p>
Contradictions et conflits pour chaque institution	<p>Aujourd'hui, une logique politique est posé par le magistrat par une question de temps, hors le travail sur le terrain évolue selon la relation entre parents/enfants et professionnels.</p>
Bonnes pratiques par institution	<p>Le travail avec les familles posé par l'équipe éducative permet de réparer les liens relationnels parents/enfants.</p>

CATALOGNE

Contexte institutionnel et missions générales	Attention et prévention (en présence de personnel qualifié) de visites des enfants avec ces référents familiaux établi en cas de séparation ou de divorce des parents, ou en cas d'exercice de la surveillance/tutelle par les autorités publiques, afin d'assurer la protection de l'enfant.
Types d'acteurs du travail social	Coordinateur/trice avec une licence en Psychologie : 1 Psychologue, 1 Pédagogue, 1 Assistant Social, 1 Éducateur Spécialisé
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Mener des entretiens entre les familles et les enfants impliqués Achèvement de visites Actions limitées aux droits familiaux de communication et de relation Le service n'est pas compétent pour exécuter des fonctions de diagnostic, enquête, traitement ou la médiation.
Public ciblé	Parents qui se trouvent dans un processus de séparation ou de divorce Parents (ou autres parents) dans une situation familiale en risque de se briser, manque d'harmonie entre les parents et présentant des difficultés ou des limitations dans tous les domaines de la capacité parentale Les mineurs protégés par les agences de protection
Contradictions et conflits pour chaque institution	Les professionnels ne sont pas les référents du mineur et de sa famille. Cela peut compliquer l'intervention et le travail.
Bonnes pratiques par institution	On respecte beaucoup l'intimité des familles (par exemple dans les cas où il y a violence domestique).

CALABRE

<p>Contexte institutionnel et missions générales</p>	<p>Une loi avancée et très innovante sur le « droit du mineur à la famille » MAIS... Dans le contexte régional, ce principe ne correspond pas à une action de soutien en direction des familles. Dans la région de Calabre, il n'existe pas de service de médiation familiale dans les foyers. Les difficultés relationnelles entre mineurs et parents sont gérées par les éducateurs ou les travailleurs sociaux dans les mêmes foyers d'accueil.</p>
<p>Types d'acteurs du travail social</p>	<p>Assistant social, éducateur</p>
<p>Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)</p>	<p>La faible diffusion et la professionnalisation insuffisantes du service social territorial, la crise d'organisation et d'identité du secteur tertiaire, des équipes multidisciplinaires et des projets éducatifs souvent peu assortis ou peu présents dans les communautés, sont les aspects généraux qui affaiblissent la réponse au malaise des mineurs vulnérables et de leurs familles. Important turn-over du personnel ayant des fonctions socio-éducatives durant ces dernières années de crise, nombreux licenciements et personnels insuffisants dans les structures.</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>Mineurs éloignés en danger, famille</p>
<p>Contradictions et conflits pour chaque institution</p>	<p>Le 14/9/2001 interdiction d'éloigner les mineurs pour causes financières de leurs familles. Mais cela se produit ! Il existe un lien entre pauvreté des familles et placement des enfants. Cette précarité économique se cumule de manière complexe avec des conditions d'isolement relationnel qui ne trouve réponse dans le système d'aide sociale régionale. Le temps de séjour des mineurs dans le système d'accueil et de protection dépasse souvent la période limitée prévue par la loi (3 ans).</p>
<p>Bonnes pratiques par institution</p>	<p>Un projet de soutien familial à domicile a été mis en place est en cours d'expérimentation depuis seulement l'année dernière et exclusivement dans une des villes, le chef-lieu de la Région</p>

Belgique – C. Française → *Service d'Aide et d'Intervention Educative (SAIE)*

<p>Contexte institutionnel et missions générales</p>	<p>Décret du 04 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi de subventions pour les services d'aide et d'intervention éducative.</p> <p>Intervention intensive au sein de la famille ou du milieu familial de vie du jeune permettant d'améliorer les conditions d'éducation et de soin des enfants visés quand celles-ci sont compromises par le comportement de ses parents.</p> <p>L'intervention prend en compte l'ensemble de la problématique familiale et vise à offrir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une alternative aux placements tout en tenant compte de la situation de négligence ou de maltraitance de l'enfant, - un relais lorsqu'aucun autre service n'est en mesure d'apporter l'aide adéquate, - une prise en charge d'urgence, le cas échéant.
<p>Types d'acteurs du travail social</p>	<p>Des assistants sociaux, des éducateurs professionnels et des psychologues.</p>
<p>Modes d'intervention sociale</p>	<p>Travail social individuel et collectif (dans le cadre d'une conciliation et dans un but d'un « mieux vivre ensemble »)</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>Des mineurs de 0 à 18 ans et leurs parents</p>
<p>Contradictions et conflits pour chaque institution</p>	<p>Engorgement institutionnel dû à la demande accrue (pas assez de places dans les institutions) → mandat vers d'autres services pour « équilibrer ».</p> <p>Focus de + en + sur la rentabilité et non sur le problème de la personne (déshumanisation)</p>
<p>Bonnes pratiques par institution</p>	<p>Intervention de proximité dans la famille Action pédagogique pour le maintien du lien enfant-parents</p>

Centre d'Accueil d'Urgence (IDEFHI)

FRANCE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Le service d'accueil d'urgence est un service intégré dans l'Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion de Canteleu, il fait parti du secteur public.</p> <p>L'objectif principal est de protéger l'enfant en danger et de lui proposer un accueil temporaire. En effet, la finalité de notre action avec la collaboration est de construire un projet d'orientation. (Par exemple : accueil en lieu de vie, en semi-autonome ou le retour en famille...)</p>
Types d'acteurs du travail social	Une équipe de direction, une équipe éducative, dispositif scolaire, service administratif, maitresse de maison et équipe médico-psychologique.
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	L'accueil d'urgence s'effectue sur une durée de trois mois, et au bout de 6 semaines d'accueil, il y a une évaluation du jeune (individuel, famille, scolaire, médical et une proposition d'orientation pour ce jeune). L'accueil de ce jeune peut se faire à tout moment de la journée, semaine ou week-end. Dans la semaine, l'accueil se fait avec Mme Pierre, mais pour le week-end ou la nuit, c'est le directeur qui est d'astreinte.
Public ciblé	La structure accueille des enfants et adolescents de 3 à 18 ans. Pour cela, il y a deux unités, la première accueillant les enfants mixtes de 3 à 14 ans et les jeunes filles de 14 à 18 ans. Cependant, les enfants et adolescentes sont séparés. La seconde unité accueille les adolescents masculins de 14 à 18 ans.
Contradictions et conflits pour chaque institution	L'accueil des fratries. En effet, une fratrie peut être dispersé dans différentes structures, dû au nombres de places, davantage de présence de troubles psychiques et pathologique difficultés de prise en charge, situations compliquées au vu des problématiques et une évolution des problématiques psychiques qui amènent des traitements médicamenteux et un partenariat avec l'hôpital psychiatrique.
Bonnes pratiques par institution	Une durée importante de l'accompagnement pour aider et orienter le jeune. En effet, l'évaluation va appuyer une prise de décision quant à l'orientation future du jeune.

Centre d'Accueil d'Urgence (IDEFHI)

CATALOGNE

Centre d'accolliment de menors

Contexte institutionnel et missions générales	Attention immédiate et transitoire des mineurs qui ont été séparés de leur noyau familial Observation et diagnostique de la situation des mineurs et leurs familles Proposition de mesures de protection Ressource de courte durée et transitoire
Types d'acteurs du travail social	Directeur / Équipe technique : un assistant social, un psychologue, un pédagogue, un médecin / Équipe pédagogique : éducateurs sociaux
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Travail personnalisé pour chaque enfant/adolescent et sa famille. On tient compte des besoins de chaque personne et de chaque famille
Public ciblé	Les enfants et les adolescents déclarés en situation de vulnérabilité (0-18 ans).
Contradictions et conflits pour chaque institution	Il y a un problème pour que les mineurs soient réorientés et sortent du service. Une fois le diagnostic terminé, il n'y a pas de places d'hébergement
Bonnes pratiques par institution	C'est pour cette raison que ces services travaillent beaucoup avec la communauté

CALABRE

<p>Contexte institutionnel et missions générales</p>	<p>Intervention dans situations de danger pour le premier secours Pour les mineurs éloignés de leur famille, il n'existe pas de centres d'accueil d'urgence Pour les mineurs étrangers isolés, il existe des "Centres de premier accueil" (jusqu'à 100 jours) Pour les mineurs dans le circuit pénal, il existe des "centres de premier accueil" (CPA) (jusqu'à 96 heures)</p>
<p>Types d'acteurs du travail social</p>	<p>Assistant social, police, éducateur, médiateur.</p>
<p>Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)</p>	<p>Un taux d'intervenants sociaux pour mineurs très variables et sans réglementation précise Absence des informations mises à jour concernant l'accueil des mineurs étrangers isolés Concernant le travail des éducateurs (dans les associations), ceux-ci gèrent les services d'accueil d'urgence pour mineurs étrangers isolés Prise en charge non médiatisée pour la faible présence du médiateur dans les centres de premier accueil pour mineurs étrangers Centres précaires dans des vieux hopitaux ou des écoles, ou des édifices abandonnés. Dénonciation d'abus de la part de la police par rapport à la procédure d'identification du mineur Prolongation du temps d'accueil des mineurs (de leur prise en charge)</p>
<p>Public ciblé</p>	<p>Mineurs éloignés de leur famille Mineurs étrangers isolés Mineurs dans le circuit pénal</p>
<p>Contradictions et conflits pour chaque institution</p>	<p>Concernant le travail des éducateurs (dans les associations), ceux-ci gèrent les services d'accueil d'urgence pour mineurs étrangers isolés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ambivalence du rôle situé entre contrôle et accompagnement - confusion au niveau des rôles et des finalités: entre le canal punitif (répressif) et le canal socio-assistanciel
<p>Bonnes pratiques par institution</p>	<p>« Municipalité solidaire » pour l'accueil des mineurs migrants : ex la ville de Riace</p>

Centre d'Accueil d'Urgence (IDEFHI)

Belgique – C. Française → Centre d'Accueil d'Urgence (CAU)

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Décret du 04 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mars 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi de subventions pour les centres d'accueil d'urgence.</p> <p>Service résidentiel avec 2 missions :</p> <ul style="list-style-type: none">• Hébergement en urgence (20 jours renouvelables une fois) ;• Programme d'aide personnalisé établi avec l'éducateur référent. <p>→ Le passage en C.A.U. doit permettre, outre un bilan général (médical, psychosocial, scolaire, administratif, ...) d'établir, avec et pour le jeune, un programme d'aide et un projet négocié avec les parties concernées susceptible d'être mis en place dès sa sortie.</p>
Types d'acteurs du travail social	Des assistants sociaux, des éducateurs dont un référent dès l'arrivée du jeune, un psychologue « externe ».
Modes d'intervention sociale	Travail social individuel et collectif
Public ciblé	Tous les jeunes (garçons et filles), âgés de 6 à 18 ans, à l'exception des jeunes présentant des troubles graves du comportement tels que : passages à l'acte violent et répétés, toxicodépendance active, handicap physique ou mental trop invalidant ou troubles d'ordre psychiatrique.
Contradictions et conflits pour chaque institution	Caractère expéditif de la prise en charge Phénomène de service « fourre-tout » → pas de diagnostic préalable → travailleurs sociaux non préparés à certains publics
Bonnes pratiques par institution	Espace de médiation et de transition aux jeunes en dehors du cadre de vie habituel Importance en la personne-ressource qu'est l'éducateur référent

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique - (ITEP)

FRANCE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>C'est une institution médico-sociale qui dépend du champ du handicap, ceux qui sont accueillis au sein de la structure sont orientés par la Maison Départementale Pour le Handicap et financés par la sécurité sociale.</p> <p>Il a pour mission d'accompagner le développement de l'enfant par une intervention interdisciplinaire, apporter des soins et rééducation de conduite, un maintien des liens avec leur milieu d'origine, promouvoir l'intégration sociale, scolaire, professionnelle, assurer un suivi et des actions de Prévention</p>
Types d'acteurs du travail social	<p>3 équipes multidisciplinaires : équipe thérapeutique, équipe éducative, équipe pédagogique.</p>
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	<p>Accompagnement général, médico-psychologique, rééducation, liaison avec les familles, séjours en famille, accompagnement scolaire, clubs et jeux, vacances, soins.</p>
Public ciblé	<p>Accueil de 50 enfants, adolescents et jeunes adultes de 6 à 16 ans qui présentent des troubles du comportement avec difficultés psychologiques.</p>
Contradictions et conflits pour chaque institution	<p>Le lieu isolé L'implantation géographique des ITEP Longues listes et procès administratif très long qui peuvent arriver à 2 ans Question de la médication</p>
Bonnes pratiques par institution	<p>Priorité à la logique éducative, être en accord avec leur éthique, désintoxication médicamenteuse, liberté d'action de l'accompagnement. Pas de hiérarchisation imposée au jeune, possibilités du jeune d'accueillir des amis au sein de l'ITEP.</p>

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)

CATALOGNE

Contexte institutionnel et missions générales	Aucun dispositif équivalent. Intervention dans le domaine de la santé mentale et/ou dans le domaine scolaire. Importance de la communauté et la famille.
Types d'acteurs du travail social	Équipes multidisciplinaires : docteurs-psychiatres, psychologues, psychopédagogues, infirmiers, assistants sociaux.
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Modèle de travail individualisé et moins institutionnalisé avec l'enfant et la famille : - dans le domaine de la Santé (CSMIJ) - dans le milieu scolaire (EAP et autres)
Public ciblé	Mineurs de 18 ans avec des troubles de comportement et problèmes de santé mentale.
Contradictions et conflits pour chaque institution	Excessive psychiatrisation, stigmatisation, médicalisation des enfants Les Centres Éducatifs Spéciaux accueillent des enfants et adolescents avec des troubles de santé mentale assez graves.
Bonnes pratiques par institution	Idée d'éducation inclusive adaptée aux besoins spéciaux de chacun des élèves. Ex : Equipes d'Attention Psycho-pédagogiques

CALABRE

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)

Contexte institutionnel et missions générales	<p>En Calabre une intégration médicale et sociale pas très développée. Dans la région, il n'existe pas de structure équivalente à l'ITEP . Par contre.... La loi régionale 23/2003 prévoit des structures pour l'accueil de mineurs avec des troubles du comportement qui peuvent accueillir pas plus de 7 mineurs avec des équipes spécialisées.</p>
Types d'acteurs du travail social	<p>assistants sociaux, enseignants, éducateurs.</p>
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	<p>Des différences importantes.... Le placement des mineurs se fait par unité (maximum 7 personnes) L'accompagnement scolaire des mineurs avec troubles du comportement se fait dans les écoles publiques (loi 517/1977= loi qui abolit les écoles spécialisées).</p>
Public ciblé	<p>Enfants, adolescents qui présentent des difficultés psychologiques ou dans la relation avec d'autres</p>
Contradictions et conflits pour chaque institution	<p>Ces types de maisons d'accueil ne sont pas suffisants pour la population des mineurs concernés. En Calabre il n'y en a que 4. Les mineurs avec « troubles du comportement » sont souvent placés dans des structures non compétents. Il y a un manque de places disponibles au niveau de la capacité réelle de la communauté à affronter le malaise. L'intense turn over des éducateurs et des travailleurs sociaux ne permet pas d'établir un lien, une relation durable et permanente avec les enfants en souffrance de troubles du comportement. Il existe un très fort "isolement institutionnel" des structures par rapport aux autres services du territoire (sociaux, loisir, etc.) = pas de travail en réseau Le travail social avec ces enfants est principalement de type assistantiel.</p>
Bonnes pratiques par institution	<p>Des pratiques de coopération entre acteurs militants, bénévoles et l'école.</p>

Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique (ITEP)

Belgique – C. Française → Institut Médico-Pédagogique (IMP – secteur Handicap) et Centre d'Accueil Spécialisé (CAS)

Contexte institutionnel et missions générales	Rien d'équivalent dans le système belge mais existence de similitudes avec 2 services : - IMP (secteur Handicap – AWIPh) : prise en charge dans une perspective thérapeutique - CAS (service privé agréé de l'Aide à la Jeunesse) : accueil collectif de 15 jeunes nécessitant une aide urgente et spécialisée vu les comportements violents ou agressifs, des problèmes psychologiques graves, des faits qualifiés infraction, sous mandat.
Types d'acteurs du travail social	IMP → Educateurs, thérapeutes (psychologue, paramédicaux, pédopsychiatre), des Assistants sociaux et d'un service administratif CAS → Educateurs et personnel psychosocial et un support administratif
Modes d'intervention sociale	IMP → travail social individuel et collectif CAS → travail social individuel et collectif
Public ciblé	IMP → jeunes (enfants et adolescents) présentant un retard de développement intellectuel moyen avec ou sans troubles associés et ce en accueil de jour ou en résidentiel CAS → jeunes mineurs qui nécessitent une aide particulière et spécialisée eu égard à des comportements agressifs ou violents, des problèmes psychologiques graves ou des faits qualifiés infractions répétitifs
Contradictions et conflits pour chaque institution	Risques « d'assistanat » au niveau des enfants Engorgement institutionnel
Bonnes pratiques par institution	Importance de l'autonomisation Tentative de réinsertion dans le système familial

Association d'Action Educative (AAE)

FRANCE

Contexte institutionnel et missions générales	L'accueil dans des services de placements familiaux sont décidés par les magistrats de l'enfance ou les inspecteurs de protection de l'enfance. L'accueil dans les unités de vie familiale passent par la décision de l'Aide Sociale à l'Enfance.
Types d'acteurs du travail social	Directrice, secrétaire, comptable, chef socio-éducatif, 3 éducateurs spécialisés, 2 psychologues, assistants familiaux
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Un accompagnement de la famille d'accueil, afin de préserver et renforcer les liens familiaux, un accompagnement à l'autonomie et un accompagnement fait au maintien du lien avec la famille par les mêmes acteurs sociaux.
Public ciblé	Pour les enfants de 3 à 18 ans pour le service de Placements Familiaux, de 16 à 18 ans pour les Jeunes Mineurs en voie d'autonomie et de 18 à 21 ans pour l'Accueil Provisoire Jeunes Majeurs. Pour les enfants de 3 à 18 ans, un accueil en Unités de Vie Familiale et Sociale est possible selon la problématique du jeune.
Contradictions et conflits pour chaque institution	Conflit de loyauté, tiraillement vécu par l'enfant au vue de l'attachement crée entre l'assistant familial et ses pairs. La relation parents/assistants familiaux difficilement « distanciables »
Bonnes pratiques par institution	Réinstauration d un lien familial grâce aux couples éducatifs et moins de risque d institutionnalisation et de stigmatisation.

Association d'Action Educative (AAE)

CATALOGNE ICIF (Institutions Collaboratrices d'Intégration Familiale)

Contexte institutionnel et missions générales	Plans de diffusion vers les familles / Formation et l'évaluation des familles d'accueil / Réalise un suivi pendant tout le procès d'accueil. Le financement est entièrement publique.
Types d'acteurs du travail social	Pédagogues, psychologues, assistants sociaux et éducateurs spécialisés.
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	Accueil Familial Temporaire / Accueil Familial d'Urgence / Accueil Familial Permanent / UCAE/ Familles collaboratrices Les ICIF gèrent un plan de travail individualisé pour chaque enfant et famille.
Public ciblé	Enfants qui vivent dans une situation qui peut poser des risques graves pour leur intégrité physique et/ou mentale.
Contradictions et conflits pour chaque institution	Difficulté pour trouver les familles d'accueil Centres résidentiels en sur-effectifs
Bonnes pratiques par institution	Le travail avec les familles et la diversité de programmes qui se mettent en œuvre pour offrir un support aux familles d'accueil

Association d'Action Educative (AAE)

CALABRE

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Dans le système de protection de l'enfance en danger italien, l'accompagnement familial se réalise par les services sociaux territoriaux dans le cadre de la prise en charge des mineurs et du projet éducatif pour mineurs.</p> <p>En Calabre, il n'existe pas un établissement structuré comme l'AAE</p>
Types d'acteurs du travail social	Assistant social, éducateur
Modes d'intervention sociale (travail social individuel et collectif)	<p>Les rapports de subsidiarité horizontale entre les acteurs sont peu développés</p> <p>En Calabre, le placement dans les familles d'accueil est moins fréquent que le placement institutionnel</p> <p>L'accompagnement à l'autonomie n'est pas une dimension de travail social en Calabre</p> <p>Les familles d'accueil ne sont pas constituées de travailleurs professionnels</p> <p>Les familles d'accueil sont plus considérées comme des bénévoles car elles ne reçoivent qu'une indemnité minime.</p>
Public ciblé	Mineurs en danger, familles en difficulté
Contradictions et conflits pour chaque institution	
Bonnes pratiques par institution	Des réseaux de bénévoles qui promeuvent la "culture de l'accueil" en famille. Elles offrent un support informel aux familles d'accueil.

Association d'Action Educative (AAE)

Belgique – C. Française → Service de Placement Familial (SPF)

Contexte institutionnel et missions générales	<p>Décret du 04 mars 1991 relatif à l'Aide à la Jeunesse Arrêté du Gouvernement de la Communauté française de 1999 relatif aux conditions particulières d'agrément et d'octroi des subventions pour les services de placement familial Accueil et éducation, par des particuliers, de jeunes qui nécessitent une aide spécialisée en dehors de leur milieu familial de vie ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser la sélection de particuliers pouvant accueillir des jeunes ;- Assurer la supervision ainsi que l'encadrement pédagogique et social des particuliers ;- Travailler au maintien des relations personnelles entre le jeune et sa famille d'origine, sauf contre-indications décidées par l'institution mandante.
Types d'acteurs du travail social	Travailleurs sociaux, psychologue et personnel administratif
Modes d'intervention sociale	Travail social individuel et collectif (avec le jeune, sa famille d'origine et la famille d'accueil)
Public ciblé	Enfants et jeunes de 0 à 18 ans et leur famille
Contradictions, réflexions et conflits	<p>Famille d'accueil sans formation reconnue, non-salariée. → « Volontariat organisé » Les « services d'unités de vie familiale spécialisée » n'existent pas chez nous. Pas assez de familles « candidates » à l'accueil du public concerné</p>
Bonnes pratiques par institution	<p>Volonté de non-séparation des fratries Possibilité d'un Placement Familial d'Urgence</p>

3^{ème} Partie

RÉFLEXIONS TRANSVERSALES ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Plan de discussion (différences/ressemblances ; convergences/divergences)

Les réalités et les transformations des aspects politico-institutionnels, économiques, culturels (ex : structuration et transformation de l'Etat social, etc.)

Les évolutions des dispositifs d'intervention et des pratiques professionnelles (ex : désinstitutionnalisation, participation des usagers, de la société civile, etc.)

Les “problèmes sociaux” dits “chauds” : mineurs étrangers, médicalisation des difficultés sociales, difficultés d'insertion, etc.

Merci à toutes et à tous !!

Gràcies a totes i tots !

Grazie a tutti ed a tutte!

http://www.ids.fr/international/ouverture-a-international/Politiques_sociales_europeennes_comparées

Cette plateforme vous permet d'accéder aux travaux produits dans le cadre du Programme Intensif Erasmus sur les « Politiques sociales européennes comparées ».

Présentation du Programme Intensif Erasmus

En 2013, la mission Développement international de l'IDS a initié un Programme Intensif (IP) Erasmus d'une durée de 3 ans. Retenu pour sa « pertinence et sa démarche novatrice », ce programme associe l'IDS, l'Université de Calabre en Italie, Université de Barcelone en Espagne et la Haute Ecole en Hainaut en Belgique. Dans la pratique, il consiste à mettre en œuvre une démarche de « travail social comparé » en Europe, autour de 2 axes : la co-construction d'innovations pédagogiques et l'accueil d'enseignants et de groupes d'étudiants européens au sein d'établissements sociaux et médico-sociaux. Le premier volet du programme qui s'est déroulé à l'IDS 12 au 23 mai 2014 a porté sur la comparaison des politiques et des pratiques d'intervention sociale dans les domaines de la protection de l'enfance et du traitement de la délinquance juvénile. En 2015, les enseignants et étudiants seront accueillis à l'Université de Barcelone et travailleront sur le thème « immigration, interculturalité et intervention sociale ».

Durant le Programme Intensif, il s'agissait, d'une part, d'apporter des contenus de cours aux étudiants, futurs intervenants sociaux et/ou intervenants sociaux déjà expérimentés, concernant des politiques et des dispositifs d'intervention sociale dans le champ de la prévention et le traitement de la délinquance juvénile, et d'autre part, de construire un module européen de formation basé sur le principe de la comparaison des politiques et les pratiques d'intervention sociale. Ces objectifs ont été atteints. Pour chaque établissement participant, l'IP a été intégré aux programmes d'enseignements existants et s'est inscrit dans les cursus spécifiques des différents types d'étudiants (en travail social, en sciences politiques et en pédagogie).

Le Programme Intensif a reposé sur la mise en œuvre d'une articulation permanente entre contenus théoriques et pratiques, ainsi que sur l'approche comparative des politiques sociales et des pratiques d'intervention sociale dans les domaines du traitement de la délinquance juvénile et de la protection de l'enfance. Dans la pratique, les étudiants, et les enseignants, ont bénéficié de cours, ont pu réaliser des séances d'observation, des interviews, accéder et exploiter des ressources documentaires. Il s'est appuyé sur l'alternance de cours, de travaux dirigés et d'observations des pratiques professionnelles réalisées *in situ* en appui d'un guide d'observation commun aux différents groupes d'étudiants et d'enseignants.

Par ailleurs, pour favoriser les échanges et la dimension comparative européenne, chaque groupe a été constitué d'étudiants et d'enseignants issus des différents pays partenaires. En outre, le programme a mobilisé plusieurs approches disciplinaires (sciences politiques, sociologie, travail social, pédagogie, anthropologie, sciences de l'éducation, droit), permettant aux étudiants et aux enseignants d'identifier les différentes façons d'aborder le traitement de la délinquance juvénile et de la protection de l'enfance, mais également de dégager les pratiques émancipatrices existantes, tout en tenant en compte des spécificités politiques, culturelles et institutionnelles de chaque contexte national et local.



IDS Canteleu (FRANCE) - Université de Calbre (ITALIE) - Université de Barcelone (ESPAGNE) - Haute-Ecole Louvain en Hainaut (BELGIQUE) /Souvenir Erasmus programme intensif 2014 (Du 12 au 23 mai 2014)

ERASMUS - SOUVENIR DU PROGRAMME INTENSIF 2014



IDS Canteleu (FRANCE) - Université de Calabre (ITALIE) Université de Barcelone (ESPAGNE) - Haute Ecole Louvain Hainaut (Belgique)

Du 12 au 23 mai 2014